



Bulletin Officiel

N° 5113 Mercredi 25 Mai 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMI ASSURANCES	2
DELICE HOLDING	3

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO – AGE

TUNIS-RE - AGO -	4
SITS - AGO -	5
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – BTE - - AGO -	6
AMI ASSURANCES - AGO -	7
SOCIETE ADWYA - AGO -	8
SOCIETE ADWYA - AGE -	8
TUNINVEST SICAR - AGO -	9
SOCIETE LAND'OR - AGO -	10
DELICE HOLDING SA - AGO -	11

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – BTE - AGO -	12-13
--	-------

INFORMATIONS POST AGO

ASSURANCES SALIM	14-16
GAT VIE	17-20
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL -	21-23
TUNISIE FACTORING	24-26
ARAB TUNISIAN BANK – ATB -	27-30
STAR	31-35

RESOLUTIONS ADOPTEES

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	36-37
MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	38-39

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMITES DE GESTION

AL HIFADH SICAV	40-41
FCP KOUNOUZ	40-41
FCP AL IMTIEZ	40-41
FCP AFEK CEA	40-41

PAIEMENT DE DIVIDENDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL -	42
ARAB TUNISIAN BANK – ATB -	42
MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	43
FCP AXIS AAA	43
FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	43

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 »	44-48
EMPRUNT OBLIGATAIRE « MEUBLATEX 2015 »	49-52

COURBE DES TAUX

53

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

54-55

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- AMI ASSURANCES

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – BTE -

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE**Société Assurances Multirisques Ittihad****AMI Assurances (S.A)**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Le **conseil d'administration** d'AMI Assurances réuni le **22 Avril 2016** a arrêté les états financiers de l'exercice clos le **31/12/2015**. Ces états dégagent un résultat bénéficiaire de **12.047.430DT**.

Aussi le conseil a pris les décisions suivantes :

Procéder à la résorption de tout le déficit antérieur de **30,986 MD** par les réserves disponibles de **52,493MD**.

Procéder à une distribution des dividendes.

Lancer la consultation pour le choix du partenaire stratégique. En effet la Banque d'Affaire chargée de l'opération vient de lancer cette consultation.

Convoquer une **AGE** pour la mise en conformité des statuts et la résorption du déficit antérieur et une **AGO** pour l'approbation des états financiers 2015.

Ci-après les indicateurs d'activités de 2015 (En MD)

	2014	2015	évol
<i>Chiffre D'affaires</i>	123.9	138.2	11.5%
<i>Règlements des sinistres</i>	81.2	83.1	2.3%
<i>Placements</i>	235.8	286.7	21.6%
<i>Revenus des placements</i>	11.4	14.5	27.5%
<i>Résultats</i>	5.8	12.0	107%
<i>Les Fond Propres</i>	6.9	52.1	

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions DELICE HOLDING et l'intermédiaire en bourse MACSA informent le public que ledit contrat est arrivé à échéance le 05 Novembre 2015 et qu'il ne sera pas renouvelé.

Il est rappelé au public que le contrat de liquidité des actions DELICE HOLDING est entré en vigueur le 16 Octobre 2014 et qu'il était composé de 275 863 actions et de 4.000.000,000 dinars de liquidités.

A la date de clôture du contrat, soit le 05 Novembre 2015, ce contrat est composé de 348 272 actions DELICE HOLDING et de 2.233.092,811 dinars de liquidité.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 1^{er} Juin. 2016 à 10H00, à l'Hôtel AFRICA Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015.
2. Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2015 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2015.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2015.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2015.
7. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration de Tunis Re (à l'exception du représentant des petits porteurs) pour les périodes 2016, 2017 & 2018.

NB: Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.
Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

AVIS DE SOCIETES

الجلسة العامة العادية

الشركة العقارية التونسية السعودية

المقرّ الاجتماعي: المركز العمراني الشمالي – مركز المدينة الدولي-تونس

إن السادة المساهمين في الشركة العقارية التونسية السعودية مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية السنوية التي ستعقد يوم الجمعة 03 جوان 2016 على الساعة العاشرة صباحا بدار المؤسسة بضاف البحيرة تونس و ذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة التقرير السنوي المتعلق بالسنة المالية 2015.
2. تلاوة التقرير العام والتقرير الخاص لمراقب الحسابات وتقرير مراقبة القوائم المالية المجمعّة لسنة 2015.
3. المصادقة على التقرير السنوي والقوائم المالية للشركة وكذلك القوائم المالية المجمعّة لسنة 2015.
4. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
5. تخصيص نتائج السنة المالية 2015.
6. ضبط منح الحضور لأعضاء مجلس الإدارة.
7. ضبط مكافأة الحضور لأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق.
8. المصادقة على الاتفاقيات المنصوص عليها بالفصل 200 و ما يليه من مجلة الشركات التجارية.
9. تعيين مراقب حسابات لسنوات 2016 و 2017 و 2018.

AVIS DE SOCIETES

بنك تونس والإمارات
مقرها الإجتماعي : 5 مكرّر نهج محمد بدره – 1002 تونس

إنّ السادة المساهمين العاديين في رأس مال **بنك تونس والإمارات** مدعوون لحضور **الجلسة العامة العادية** التي ستعقد يوم الأربعاء -اء 01 ج-وان 2016 **على الساعة - الحادية عشر صباحا** بمقرّ البنك، للتداول حول جدول الأعمال الآتي :

1. النظر في تقرير التصرف لمجلس الإدارة والقوائم المالية للشركة الأمّ للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2015.
2. النظر في التقريرين العام والخاص لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2015 للشركة الأم .
3. النظر في تقرير التصرف لمجلس الإدارة والخاص بمجمّع بنك تونس والإمارات وفي القوائم المالية المجمّعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2015.
4. النظر في تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمّعة للسنة المحاسبية المختومة في ديسمبر 2015.
5. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية للشركة الأمّ والقوائم المالية المجمّعة.
6. إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة للسنة المحاسبية 2015.
7. توظيف نتائج السنة المالية 2015.
8. تحديد بدلات الحضور.
9. تجديد نيابة أعضاء مجلس الإدارة للسنوات المالية 2016 و2017 و2018 .
10. تسمية أعضاء جدد بمجلس الإدارة للسنوات المالية 2016 و2017 و2018 .
11. إصدار قرض رقاعي بقيمة 100 مليون دينار.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES »

SIEGE SOCIAL : LES BERGES DU LAC II, CITE LES PINS, 1053, TUNIS – TUNISIE

Les actionnaires de la société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES » sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, pour le vendredi 27 mai 2016, à dix heures (10h) au siège de la Société, sis à la Cité les Pins, les Berges du Lac II, 1053, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
5. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
6. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
7. Nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes de la Société ;
8. Nomination de nouveaux administrateurs de la Société ;
9. Information des actionnaires de la Société sur des franchissements de seuil ;
10. Information sur le lancement de la consultation pour le choix du partenaire stratégique ;
et
11. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La société ADWYA invite ses actionnaires pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le 09 Juin 2016 à 10 heure, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2015
- Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2015
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2015
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2015
- Nomination d'un commissaire aux comptes
- Approbation du programme d'investissement 2016-2017 et autorisation pour l'engagement des crédits nécessaires.
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et des membres du comité d'audit permanent
- Délégation de pouvoirs nécessaires

Cet avis constitue une convocation personnelle de tous les actionnaires de la société « ADWYA ».

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature légalisée du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2016 - AS - 3622

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La société ADWYA invite ses actionnaires pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le 09 Juin 2016 à 11 heure, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'augmentation du capital par incorporation de réserves selon une parité d'une (1) action nouvelle pour huit (08) actions anciennes avec jouissance à partir du 1^{er} Janvier 2016. Le capital serait ainsi porté de 17.160.000 dinars à 19.305.000 dinars
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts
- Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales

Cet avis constitue une convocation personnelle de tous les actionnaires de la société « ADWYA ».

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2016 - AS - 3623

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

La société TUNINVEST SICAR porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 1 Juin 2016 à 10H30, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015 ;
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2015 ;
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2015 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Jetons de présence ;
- 7- Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
- 8- Renouvellement du mandat du Commissaires aux Comptes
- 9- Rachat d'actions ;
- 10- Délégation de pouvoirs.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE LAND'OR

SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le lundi 30 mai 2016 à 11 Heures à l'Hôtel MOVENPICK Gammarth Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport annuel de gestion de la société de l'exercice 2015 ;
- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour les comptes individuels arrêtés au 31/12/2015 ;
- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2015 et distribution de dividendes ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 200 du Code des sociétés commerciales ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs y compris celui du représentant des petits porteurs ;
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport annuel de gestion du groupe ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes pour les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2015 ;
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015 ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 475 du Code des sociétés commerciales ;
- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia dans les délais légaux et pendant les horaires d'ouverture.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING SA porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 02 Juin 2016 à 15h30 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes, approbation des états financiers individuels arrêtés le 31 décembre 2015, affectation du résultat et distribution des dividendes ;
3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
4. Quitus aux Administrateurs;
5. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit ;
7. Renouvellement du mandat des Administrateurs actionnaires ;
8. Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ;
9. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

AVIS DE SOCIETES

بنك تونس والإمارات

المقر الاجتماعي : 5، مكرر فحج محمد بدره - 1002 تونس-

مشروع لوائح

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 1 جوان 2016.

القرار الأول

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى قراءة :

- تقارير مجلس الإدارة حول نشاط البنك وحول حسابات السنة الماليّة 2015 (القوائم الماليّة الفردية والقوائم الماليّة المجمعة) .
- تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم الماليّة الفردية والمجمعة للسنة الماليّة 2015.

تصادق الجمعية العامة العادية بدون أيّ تحفظ على تقرير ي مجلس الإدارة وعلى القوائم الماليّة للسنة الماليّة الفردية والقوائم الماليّة المجمعة المنتهية في 31 ديسمبر 2015.

تمّت المصادقة على هذا القرار ب

القرار الثاني

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع الى قراءة التقرير الخاصّ بمراقبي الحسابات المتعلق بالاتفاقيات المنصوص عليّ بالفصل 29 من القانون عدد 65 لسنة 2001 المؤرخ في 10 جويلية 2001 والمتعلق بمؤسسات القرض وبالفصل 00 وما يليه وبالفصل 475 من مجلة الشركات التجارية تصادق على هذه الاتفاقيات.

تمّت المصادقة على هذا القرار ب

القرار الثالث

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الإطلاع على نتائج السنة الماليّة 2015 تبرئ ذمّة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تامّاً وبدون أيّ تحفظ على تصرفهم خلال السنة الماليّة 2015.

تمّت المصادقة على هذا القرار ب

القرار الرابع

إنّ الجلسة العامة العادية تقرر توظيف النتيجة الماليّة كما يلي :

(بالدينارات)

-10.790.972,405

1.662.698,463

- 9.128.273,937

(+) ما تبقى من مرابيح 2014 :

(+) النتيجة الصافية لسنة 2015 :

(=) ما تبقى للترحيل :

- Suite -

القرار الخامس

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّر تحديد منح الحضور بمبلغ صافي بـ 1.000 دينار لكلّ عضو بالنسبة لكلّ اجتماع مجلس إدارة.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

القرار السادس

تصادق الجمعية العادية على تجديد نيابة أعضاء مجلس الإدارة الممثلين للجانب التونسي وللجانب الاماراتي للسنوات المالية 2016 و 2017 و 2018 إلى حدّ انعقاد الجمعية العامة العادية التي تبتّ في الحسابات الختامية للسنة المالية 2018.

أعضاء مجلس الإدارة الممثلين للجانب الاماراتي

- السيد جبر زعل خليفة الفلاسي
- السيد محمد مبارك الهاجري
- السيد صقر سالم العامري
- السيد عبيد مراد السويدي
- خليفة علي القمزي
- ناصر شطيپ الكتبي : عضو مستقلّ

أعضاء مجلس الإدارة الممثلين للجانب التونسي

- السيد خالد بن ميلاد
- السيد باسل حميد
- السيد الهادي دمّق
- السيد رشاد بن رمضان
- السيد محمد شكري رجب
- السيد فاضل بن عثمان : عضو مستقلّ

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

القرار السابع

ترخّص الجلسة العامة العادية في إصدار قرض رقاعي بقيمة 100 مليون دينار ويقع تنفيذ إصدار هذا القرض الرقاعي على مرحلة أو أكثر بين انعقاد الجلسة العامة الحالية والجلسة العامة التي ستنظر في القوائم المالية لسنة ويرخّص لمجلس إدارة البنك تحديد الشروط والاجراءات اللازمة لكلّ إصدار.

تمّت المصادقة على هذا القرار بـ

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO**ASSURANCES SALIM**

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5.
Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 mai 2016, l'Assurances Salim publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2015 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION:

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2015 fait ressortir un bénéfice net de 6 057 460,549 D.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit:

	Chiffres en DT
	2015
Bénéfice Net	6 057 460,549
Report provenant de l'exercice 2013	262 716,271
Total	6 320 176,820
Réinvestissement exonéré	2 566 800,000
Report à nouveau provenant de l'exercice 2013	262 716,271
Report à nouveau provenant de l'exercice 2015	3 490 660,549

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 2 660 000,000D de dividendes, soit 1 dinar par action. Ce montant sera prélevé sur les réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013.

Ces dividendes ne seront pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 23 Mai 2016 auprès des intermédiaires en bourse dépositaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale fixe, pour l'exercice 2015, le montant net des jetons de présence à 5000 D par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit au titre de l'exercice 2015 à un montant net de 5000 D par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes le cabinet « Commissariat Management Conseil -CMC » représenté par Monsieur Chérif BEN ZINA, pour les exercices 2016-2017 et 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

Actifs du Bilan	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	Amortissement provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels	566 355	406 665	159 690	135 386
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	2 436 862	1 800 899	635 963	619 448
AC 3 Placements	125 685 123	7 031 921	118 653 202	109 837 034
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	51 406 854		51 406 854	44 870 796
AC 6 Créances	27 278 232	4 522 409	22 755 823	22 273 720
AC 7 Autres éléments d'actif	5 177 632		5 177 632	4 327 395
	212 551 058	13 761 894	198 789 164	182 063 779

DT

Capitaux propres et passifs du bilan	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	11 376 276	14 036 621
CP3 rachat d'action propres		
CP4 autres capitaux propres	11 692 806	9 126 006
CP5 résultat reportés	3 753 377	262 716
Total capitaux propres après affectation	40 122 459	36 725 343
Passif		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	1 045 116	1 109 276
PA3 Provisions techniques brutes	121 591 829	110 551 897
PA5 Dettes pour dépôts en espèces recues des cessionnaires	19 706 409	17 140 858
PA6 Autres Dettes	12 607 366	12 305 974
PA7 Autres passifs	3 715 985	4 230 431
	198 789 164	182 063 779

- Suite -**III- L'état d'évolution des capitaux propres**

	Capital social	Réserves Légales	Réserves Extraordinaires	Prime d'émission	Réserves pour Réinvestissements	Fonds Social	Résultat Reporter	Résultat de L'exercice	Total
Solde au 31/12/2015 (Avant affectation)	13 300 000	1 330 000	5 109 906	6 600 000	9 126 006	996 370	262 716	6 057 461	42 782 459
Affectation AGO du 10/05/2016 Réserves Extraordinaires			-2 660 000		2 566 800		3 490 661	-6 057 461	-2 660 000
Solde au 31/12/2015 (Après affectation)	13 300 000	1 330 000	2 449 906	6 600 000	11 692 806	996 370	3 753 377		40 122 459

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**GAT VIE**

Siège social : 92-94, Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2016, la société GAT VIE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2015, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2015, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2015 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat net de l'exercice 2015 est bénéficiaire de 1.521.147 dinars. Elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir ce bénéfice comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2015	1.521.147 dinars
Résultats reportés 2014 (déficit)	- 801.848 dinars
Reliquat	719.299 dinars
Réserve légale (5%)	35.965 dinars
Reliquat	683.334 dinars
Bénéfice à distribuer (7 dinars par action)	490.000 dinars
Résultats reportés 2015	193.334 dinars

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 7 dinars par action et ce à partir du 1^{er} juillet 2016 au siège social de GAT VIE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2016 la somme totale de 24.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit & des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2016 la somme totale de 12.000 dinars en brut.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner le Cabinet ECC-MAZARS comme Commissaire aux Comptes de GAT VIE pour une période de 3 ans (2016-2017-2018) qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :Bilan au 31/12/2015 (en DT) après affectation des résultats
approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/04/2016

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2015	2014
Actifs incorporels	249 568	-249 568	0	0
Actifs corporels d'exploitation	224 980	-173 746	51 234	60 272
Placements	65 794 853	-966 571	64 828 282	58 742 533
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	9 929 497	-67 640	9 861 857	6 363 838
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 722 700		1 722 700	1 552 187
Créances	4 691 921	-411 417	4 280 504	3 151 072
Autres éléments d'actif	2 634 988	-57 180	2 577 808	4 147 817
TOTAL ACTIF	85 248 507	-1 926 122	83 322 385	74 017 719

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2014	2013
Capitaux propres		
Capital Social	7 000 000	7 000 000
Réserves et primes liées au capital	368 746	332 781
Autres capitaux propres	443 314	443 314
Résultat reporté	193 334	-801 847
Total capitaux propres après affectation	8 005 394	6 974 248
Passif		
Autres Passif financiers		
Provisions pour risques et charges	115 716	104 876
Crédit Fournisseurs d'immobilisation	722	2 688
Provisions techniques brutes	60 636 958	56 850 965
Provision des contrats en Unité de compte	10 549 275	6 468 756
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	1 722 700	1 454 570
Autres dettes	1 788 540	1 726 284
Autres passifs	503 080	435 332
Total passif	75 316 991	67 043 471
Total des capitaux propres et du passifs	83 322 385	74 017 719

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Réserve légale	Réserves facultatives	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest exonéré disponible	Réserve pour réinvest exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Réserve de garantie	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Fond sociale	Modifications comptables	Total
Soldes au 31/12/ 2015 avant affectation	7 000 000	67 270	213 511	0	0	0	0	0	0	-801 848	1 521 147	52 000	443 314	8 495 394
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 26/04/2016		35 965								995 182	-1 031 147			0
Dividendes distribués											-490 000			-490 000
Soldes au 31/12/ 2015 Après affectation	7 000 000	103 235	213 511	0	0	0	0	0	0	193 334	0	52 000	443 314	8 005 394

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 mai 2016, la Compagnie Internationale de Leasing -CIL- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2014 pour un montant de 1.944.010 Dinars, devenues libres au cours de cette année.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

▶ Résultat net 2015	:		8.722.616
▶ Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S)	:	1.857.391	
▶ Réserves reclassées (distribuables en franchise de R/S)	:	1.944.010	
	Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S)	:	3.801.401
▶ Report à nouveau (soumis à la R/S)	:		3.811.785
	Total	:	16.335.802
▶ Dotation au fonds social	:		- 300.000
▶ Réserves pour Réinvestissements exonérés	:		- 4.659.000
	Solde à affecter	:	11.376.802
▶ Dividendes à distribuer (non soumises à la R/S)	:	- 3.750.000	
▶ Dividendes à distribuer (soumises à la R/S)	:	- 500.000	
	Total des Dividendes à distribuer	:	- 4.250.000
▶ Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S)	:	51.401	
▶ Report à nouveau (soumis à la R/S)	:	7.075.401	
	Total Report à nouveau	:	7.126.802

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'exercice 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,850 DT par action, dont 0,750 DT distribuables en franchise de retenues à la source et 0,100 DT soumis à la retenue à la source.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes le 26/05/2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des trois Comités créés conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 du 20 mai 2011 à 15 000 DT par Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence, englobant les rémunérations des Comités, à 108 000 Dinars à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O statuant sur l'exercice 2016, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

Exprimés en Dinars

	31 Décembre		Variation	
	2015	2014	MONTANT	%
ACTIFS				
Caisses et avoirs auprès des banques	8 307 225	11 237 747	-2 930 522	-26,08%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	382 619 571	351 176 224	31 443 347	8,95%
Portefeuille-titres commercial	500 000	500 000	0	0,00%
Portefeuille d'investissement	22 425 718	20 450 650	1 975 068	9,66%
Valeurs Immobilisées	3 766 313	2 657 728	1 108 585	41,71%
Autres actifs	5 126 622	4 523 019	603 603	13,35%
TOTAL DES ACTIFS	422 745 448	390 545 368	32 200 080	8,24%

	31 Décembre		Variation	
	2015	2014	MONTANT	%
PASSIFS				
Dettes envers la clientèle	3 128 318	3 006 220	122 098	4,06%
Emprunts et dettes rattachées	328 404 539	313 284 464	15 120 075	4,83%
Fournisseurs et comptes rattachés	24 448 374	11 260 118	13 188 256	117,12%
Autres passifs	7 797 152	8 403 769	-606 617	-7,22%
TOTAL DES PASSIFS	363 778 384	335 954 571	27 823 813	8,28%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	25 000 000	25 000 000	0	0,00%
Réserves	29 840 506	26 908 986	2 931 520	10,89%
Résultats reportés	7 126 802	5 523 454	1 603 348	29,03%
Actions propres	(3000 244)	(2841 643)	(158 601)	5,58%
Total des capitaux propres	58 967 064	54 590 797	4 376 267	8,02%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	422 745 448	390 545 368	32 200 080	8,24%

- Suite -III - L'état d'évolution des capitaux propres

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Actions propres	Total
<u>CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>	25 000 000	2 500 000	22 452 780	1 872 736	5 669 176	8 722 616	(3 000 244)	63 217 064
Reclassement des réserves décidées par l'A.G.O du 19 Mai 2016			(1 944 010)		1 944 010			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 Mai 2016			4 659 000	300 000	3 763 616	(8 722 616)		-
Dividendes					(4 250 000)			(4 250 000)
<u>CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u>	25 000 000	2 500 000	25 167 770	2 172 736	7 126 802	0	(3 000 244)	58 967 064

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO**TUNISIE FACTORING**

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray-1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 avril 2016, la société Tunisie Factoring publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, sur l'exercice 2015, approuve dans leur intégralité les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après lecture du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes prend acte des opérations réalisées dans le cadre des conventions nouvelles et celles approuvées antérieurement telles que décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2015 comme suit :

Bénéfice net 2015	2 043 453
Report à nouveau antérieur à l'exercice 2014	4 590 661
Report à nouveau de 2014 et suivants	1 681 259
Réserve légale 5%	0
Bénéfice disponible (A)	8 315 373
Premier dividende (dividende statutaire) à distribuer sur le report antérieur à l'exercice 2014	600 000
Bénéfice à distribuer (B)	600 000
Nouveau report à nouveau antérieur à l'exercice 2014	3 990 661
Report à nouveau de 2014 et suivants	3 724 712
Report à nouveau	7 715 373

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Président Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission à compter de ce jour d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas vingt millions (20 000 000) de dinars et donne pouvoir au Conseil d'Administration de la société pour fixer les caractéristiques et les conditions d'émission et accomplir les formalités y afférentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission du Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F) représenté par Monsieur Bernard MUSELET, et de Messieurs Franck PONCIN et Abdelkader RAHY en tant qu'Administrateurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la nomination de Messieurs Kais ADHOUM et Walid TRIKI en tant qu'Administrateurs, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Les administrateurs sus désignés, déclarent avoir accepté les fonctions d'administrateurs qui leur ont été conférés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme de seize mille (16 000) Dinars, aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques pour l'exercice 2015 à un montant global de vingt-quatre mille (24 000) dinars dont huit mille dinars (8 000) pour chacun des Présidents des dits Comités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN APRES AFFECTATION ARRETE AU							
		31 décembre					
	Notes	2015	2014		Notes	2015	2014
Actifs				Capitaux propres et passifs			
Actifs non courants				Capitaux propres			
Immobilisations incorporelles	3	3 900 043	3 858 471	Capital social	11	10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements INC		(3 077 180)	(2 573 795)	Réserves légales		1 000 000	1 000 000
		822 863	1 284 676	Résultats reportés		7 715 373	7 111 920
Immobilisations corporelles	4	1 510 968	1 417 841	Autres capitaux propres		1 952 282	1 112 282
Moins : amortissements IC		(1 052 100)	(1 027 267)				
		458 868	390 574	Total des capitaux propres après affectation		20 667 655	19 224 202
Immobilisations financières	5	696 090	678 974	Résultat de l'exercice		0	0
Moins : provisions IF		0	0				
		696 090	678 974	Total des capitaux propres après affectation		20 667 655	19 224 202
Total des actifs immobilisés		1 977 820	2 354 224	Passifs non courants			
Autres actifs non courants	6	85 578	127 456	Emprunts	12	16 935 629	21 168 656
		2 063 399	2 481 680	Autres passifs financiers		-	-
Total actifs non courants		2 063 399	2 481 680	Provisions	13	1 824 850	1 508 350
Actifs courants				Total passifs non courants		18 760 479	22 677 006
Acheteurs factorés	7	120 935 224	126 704 117	Passifs courants			
Moins : provisions Acheteurs factorés		(5 023 975)	(5 153 774)	Comptes courants des adhérents et comptes	7	30 457 233	41 149 836
		115 911 249	121 550 343	Autres passifs courants	14	3 679 694	3 517 624
Autres actifs courants	8	451 392	1 000 156	Concours bancaires et autres passifs financiers	15	44 647 792	40 704 141
Moins : provisions AAC		(213 338)	(209 837)	Total passifs courants		78 784 719	85 371 601
		238 055	790 319				
Placements et autres actifs financiers	9	-	2 450 000				
Liquidités et équivalents de liquidités	10	150	467				
		116 149 454	124 791 129				
Total actifs courants		116 149 454	124 791 129	TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		118 212 853	127 272 809
TOTAL ACTIFS		118 212 853	127 272 809				

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres (Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Provisions non affectées	Réserve spéciale de réinvestissement exonéré	Résultat de la période	Total
Solde au 31/12/2014 Après affectation	10 000 000	1 000 000	6 271 920	1 112 282	840 000	0	19 224 202
Résultat 2015						2 043 453	2 043 453
Affectation des résultats							
Réserve légale						0	0
Dividendes distribués			(600 000)			0	(600 000)
Dot. pour fonds social						0	0
Résultat reportés			2 043 453			(2 043 453)	0
Augmentation du Capital						0	0
Solde au 31/12/2015 Après affectation	10 000 000	1 000 000	7 715 373	1 112 282	840 000	0	20 667 655

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

ARAB TUNISIAN BANK - ATB-
Siège Social :9, rue Hédi Noura, 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 mai 2016, l'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :**Première résolution**

Après lecture du Rapport du conseil d'administration et du Rapport Général des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les Etats financiers tel qu'arrêtés au 31-12-2015 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 57 645 Mille Dinars Tunisien.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le Bénéfice réalisé au titre de l'exercice 2015 comme suit :

REPARTITION DES BENEFICES EXERCICE 2015	
* BENEFICE DE L'EXERCICE	57 645 013,48
*RESERVE POUR REINV,EXO,	38 000 000,00
TOTAL	19 645 013,48
* REPORT A NOUVEAU	12 197,36
* RESERVES DIPONIBLES	3 350 000,00
BENEFICE A REPARTIR	23 007 210,84
*RESERVE LEGALE (*5%)	0
*RESERVE A REGIME SPECIAL	0
*DIVIDENDE A DISTRIBUER** (23%)	23 000 000,00
<small>(dont 3 350 000 Dinars provenant des réserves de réinvestissements préalablement constituées et devenues disponibles)</small>	
*REPORT A NOUVEAU	7 210,84

Le dividende par action est fixé à 0,230 DTU soit un total de 23 000 000 DTU.
La date de mise en paiement des dividendes est fixée à compter du 26 mai 2016

Cette résolution a été à la majorité absolue.

Troisième résolution

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200 et 205 du code des sociétés commerciales , et les articles 29 et 23 de la loi n°65 de l'année 2001 en date du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000,000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2015.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration ,l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2015 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 61 288 Mille Dinars tunisiens.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par l'article 475 du code des sociétés commerciales , l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable**Bilan au 31-12-2015 après Affectation**
(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	104 337	94 670
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	292 801	175 881
Créances sur la clientèle	3	3 331 679	3 116 562
Portefeuille-titres commercial	4	1 025 460	1 096 332
Portefeuille d'investissement	5	441 618	405 352
Valeurs immobilisées	6	64 933	64 155
Autres actifs	7	59 366	88 951
TOTAL ACTIF		5 320 194	5 041 903
PASSIF			
Banque centrale et CCP		680 000	627 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	51 017	139 639
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	3 876 934	3 555 265
Emprunts et ressources spéciales	10	134 255	149 395
Autres passifs	11	69 143	96 403
TOTAL PASSIF		4 811 349	4 567 702
CAPITAUX PROPRES			
	12		
Capital		100 000	100 000
Réserves		408 838	374 188
Résultats reportés		7	13
Résultat de l'exercice		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		508 845	474 201
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 320 194	5 041 903

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest Exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2015 Avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	25 380	201 710	2 790	1 185	13	57 645	531 845
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(3 350)					3 350	0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2015											
- Réserve pour réinvestissement						38 000				(38 000)	0
-Dividendes										(23 000)	-23 000
-Résultats reportés									(5)	5	0
Solde au 31.12.2015 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	22 030	239 710	2 790	1 185	8	0	508 845

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

**La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances
-STAR-**

Siège social : Square Avenue de Paris –1025- Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 mai 2016, la société STAR publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration, et les états financiers arrêtés au 31/12/2015 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat 2015	73 450 387 718
Résultats reportés 2013 & antérieurs	70 548 411 278
Résultats reportés 2014	16 741 013 282
Total	160 739 812 278
Réserves Ordinaires	740 470 000
Réserves pour Fonds Social	3 000 000 000
Dividendes	21 230 775 600
Résultats reportés 2013 & antérieurs	49 317 635 678
Report à nouveau 2015	86 450 931 000
Total report à nouveau	135 768 566 678

- Suite -

En conséquence, il sera servi un dividende de 9,200 dinars par action. Ces dividendes seront distribués en totalité sur le reliquat du report à nouveau disponible au 31/12/2013 et sont donc exonérés de la retenue à la source.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du 01 Juin 2016 auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Samir SAIED en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne de Banque en remplacement de Monsieur Abdelwaheb NECHI.

- Monsieur Charles DE TINGUY en tant qu'administrateur représentant Groupama SA en remplacement de Madame Cécile DAUBIGNARD.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Messieurs Samir SAIED et Charles DE TINGUY en qualité d'administrateurs. Leurs mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et aux administrateurs membres du comité de placement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « La Générale d'Audit et Conseil » représenté par Monsieur Chiheb GHANMI comme co-commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance pour un mandat de trois ans 2016, 2017 et 2018 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :**Bilan au 31/12/2015**

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIF	au 31/12/2015			au 31/12/2014
	brut:	amortissements et provisions:	net:	net:
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	5 405 232	1 878 181	3 527 051	2 078 287
	5 405 232	1 878 181	3 527 051	2 078 287
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	14 423 988	10 825 169	3 598 819	3 385 424
	14 423 988	10 825 169	3 598 819	3 385 424
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions	27 343 944	5 175 647	22 168 297	22 637 105
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	20 909 786	3 537 426	17 372 360	17 719 051
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	6 434 158	1 638 221	4 795 937	4 918 054
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	91 823 299	13 536 524	78 286 776	65 622 186
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	91 823 299	13 536 524	78 286 776	65 622 186
AC33 Autres placements financiers	651 858 960	4 695 958	647 163 002	582 361 705
AC331 Actions, autres titres à revenu variable	38 800 037	4 029 658	34 770 379	30 230 544
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	560 355 652	650 502	559 705 150	490 922 250
AC334 Autres prêts	12 202 750	15 799	12 186 951	9 214 823
AC336 Autres	40 500 521		40 500 521	51 994 088
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 664 608		4 664 608	4 144 464
	775 690 811	23 408 129	752 282 682	674 765 461
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises	9 965 520		9 965 520	9 482 319
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	37 448 586		37 448 586	26 669 134
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et	5 403 290		5 403 290	4 592 316
	52 817 397	0	52 817 397	40 743 769
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	155 953 223	50 359 570	105 593 654	95 129 538
AC611 Primes acquises et non émises	20 925 447	0	20 925 447	18 719 437
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	108 885 472	45 337 071	63 548 401	58 041 568
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	26 142 304	5 022 499	21 119 805	18 368 532
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	11 283 870	6 702 169	4 581 701	11 550 271
AC63 Autres créances	7 827 293	661 470	7 165 823	7 117 535
AC631 Personnel	245 286	198	245 088	170 547
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 170 462	0	3 170 462	5 062 986
AC633 Débiteurs divers	4 411 546	661 272	3 750 273	1 884 002
	175 064 386	57 723 209	117 341 177	113 797 343
AC7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	35 222 224		35 222 224	20 005 841
AC72 Charges reportées	4 643 487		4 643 487	3 993 283
AC721 Frais d'acquisition reportés	4 643 487		4 643 487	3 993 283
AC73 Comptes de régularisation Actif	24 039 697		24 039 697	20 846 842
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	22 488 169		22 488 169	19 651 591
AC732 Estimations de réassurance	560 192		560 192	287 000
AC733 Autres comptes de régularisation	991 336		991 336	908 250
AC74 Ecart de conversion	1 162 098		1 162 098	936 994
	65 067 507	0	65 067 507	45 782 959
Total de l'actif	1 088 469 320	93 834 688	994 634 632	880 553 243

- Suite -

Bilan après affectation du résultat au 31/12/2015

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF		31/12/2015	31/12/2014
<u>CAPITAUX PROPRES:</u>			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930
CP2	Réserves et primes liées au capital	152 007 922	147 960 649
CP3	Rachat d'actions propres	0	0
CP4	Autres capitaux propres	1 926 258	1 926 258
CP5	Résultat reporté	135 768 567	87 289 425
Total capitaux propres après affectation du résultat		312 779 677	260 253 262
<u>PASSIF:</u>			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23	Autres provisions	3 479 000	3 572 000
		3 479 000	3 572 000
PA3 Provisions techniques brutes			
PA310	Provision pour primes non acquises	71 897 257	65 615 556
PA320	Provision d'assurance vie	37 585 838	36 446 316
PA330	Provision pour sinistres (vie)	7 274 544	6 106 659
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	436 643 219	400 421 455
PA340	Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (vie)	235 963	237 887
PA341	Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (non vie)	11 090 737	10 323 807
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	0	242 000
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	15 813 739	16 457 975
		580 541 296	535 851 654
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		17 895 359	17 419 996
PA6 Autres dettes			
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	19 346 853	17 613 716
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	10 154 350	9 599 867
PA63	Autres dettes	44 436 908	29 682 495
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	3 965 265	3 622 476
PA632	Personnel	5 856 857	4 827 028
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 782 662	5 673 414
PA634	Créditeurs divers	28 832 124	15 559 576
		73 938 110	56 896 077
PA7 Autres passifs			
PA71 Comptes de régularisation Passif		4 615 326	5 226 841
PA711	Estimations de réassurance	0	0
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	4 615 326	5 226 841
PA72 Ecart de conversion		1 385 866	1 333 413
		6 001 191	6 560 253
Total du Passif		681 854 956	620 299 981
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		994 634 632	880 553 243

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(chiffres arrondis en dinars)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves Légales	Fonds Social	Autres réserves	résultat reporté	résultat de l'exercice 2015	Total
Soldes au 31/12/2015 avant affectation du résultat	23 076 930	126 623 070	2 307 693	11 465 498	9 797 449	87 289 425	73 450 388	334 010 452
Affectation du résultat selon la décision de l'A.G.O du 19/05/2016				3 000 000	740 470	69 709 918	-73 450 388	0
Dividendes distribués						-21 230 776		-21 230 776
Soldes au 31/12/2015 après affectation du résultat	23 076 930	126 623 070	2 307 693	14 465 498	10 537 919	135 768 567	0	312 779 677

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Rue Hédi Noura -1030 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2016**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015, approuve sans réserve les états financiers arrêtés au 31/12/2015 tels qu'ils sont présentés ainsi que le rapport du conseil d'administration. Elle approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2015, comme suit :

	En Dinars
Résultat d'exploitation de l'exercice 2015	2 154 521,744
Régularisation du résultat d'exploitation	-274 723,424
Sommes distribuables de l'exercice 2015	1 879 798,320
Report à nouveau - Exercice 2014	381,993
Total des sommes distribuables	1 880 180,313
Dividendes	1 879 787,154
Report à nouveau - Exercice 2015	393,159

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2015 à **3,934 dinars** brut par action et d'affecter le reliquat, soit 393,159 dinars au compte report à nouveau.

La date de mise en paiement est fixée au **25 mai 2016**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018, les mandats des Administrateurs suivants :

- L'Office National des Postes (quatre postes)
- La Banque de l'Habitat (un poste)
- La BH INVEST (un poste)

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'octroi à Monsieur Moez Chakchouk d'un poste, représentant L'Office National des Postes. Le mandat de Monsieur Moez Chakchouk expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la décision du Conseil d'Administration de POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT tenu en date du 27 janvier 2016 concernant le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes le Cabinet Samir LABIDI représenté par Monsieur Samir LABIDI pour une durée de 3 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Président Directeur Général à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2015 et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation :	635 677,468 D.
Régularisation du résultat d'exploitation :	-108 467,449 D.
Report à nouveau exercice 2014 :	73,089 D.
Total des sommes distribuables de l'exercice :	527 283,108 D.
Dividendes :	527 244,184 D.
Report à nouveau exercice 2015 :	38,924 D.

Elle décide la distribution, au titre de l'exercice 2015, d'un dividende de **4,196 dinars** par action et l'affectation du reliquat au compte report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

La mise en paiement du dividende de MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV s'effectuera **le vendredi 27 mai 2016** aux guichets de la CGF intermédiaire en bourse.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Mr Karim FELLI du Conseil d'Administration de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV et lui donne quitus entier et définitif.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de Mr Walid MEMMI en tant que nouvel administrateur de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV et ce pour le restant du mandat en cours des administrateurs, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2017.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

- Monsieur Foued LAKHOUA
- Monsieur Walid MEMMI
- Compagnie Gestion et Finance représentée par Monsieur Khaled ZRIBI

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copies ou extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

Modification de la composition de comités de gestion**AL HIFADH SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 24-2007 du 5 décembre 2007
Siège social: Résidence Ines- Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

FCP KOUNOUZ

Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF n° 25-2007 du 6 décembre 2007
Adresse: Résidence Ines- Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

FCP AL IMTIEZ

Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF n° 47-2010 du 22 décembre 2010
Adresse: Résidence Ines- Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

FCP AFEK CEA

Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF n° 46-2010 du 22 décembre 2010
Adresse: Résidence Ines- Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

La Tuniso-Séoudienne d'Intermédiation « TSI », Intermédiaire en Bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL HIFADH SICAV », FCP KOUNOUZ, FCP AL IMTIEZ et FCP AFEK CEA, informe le public, les actionnaires et les porteurs de parts, que le Conseil d'Administration de la société réuni en date du 9 mai 2016 a décidé d'apporter la modification suivante au niveau de la composition des comités de gestion desdits OPCVM:

	AL HIFADH SICAV	FCP KOUNOUZ	FCP AL IMTIEZ	FCP AFEK CEA
Membre sortant	Mme. Fériel CHABRAK	Mme. Fériel CHABRAK	Mme. Fériel CHABRAK	Mme. Fériel CHABRAK
Membre rentrant	Mme. Sarra CHEDLY	Mme. Sarra CHEDLY	Mme. Sarra CHEDLY	Mme. Sarra CHEDLY

- Suite -

Par conséquent, les comités de gestion seront composés des membres suivants :

AL HIFADH SICAV	FCP KOUNOUZ	FCP AL IMTIEZ	FCP AFEK CEA
1. M. Hafedh SBAA	1. M. Hafedh SBAA	1. M. Hafedh SBAA	1. M. Hafedh SBAA
2. Mme. Sarra CHEDLY	2. Mme. Sarra CHEDLY	2. Mme. Sarra CHEDLY	2. Mme. Sarra CHEDLY
3. Mme. Sameh KHEMIRI (gestionnaire)	3. Mme. Sameh KHEMIRI (gestionnaire)	3. Mme. Sameh KHEMIRI (gestionnaire)	3. Mme. Sameh KHEMIRI (gestionnaire)
4. M. Fethi SMAOUI	4. M. Fethi SMAOUI	4. M. Fethi SMAOUI	4. M. Fethi SMAOUI

AVIS DE SOCIETES

Paiements de dividendes

Compagnie Internationale de Leasing

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2016, a décidé que les dividendes relatifs à l'exercice 2015 seront mis en paiement à compter du **jeudi 26 mai 2016** à raison de **0,850 dinar** par action.

- Auprès des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes dépositaires conformément à la lettre d'instruction n°16 de la STICODEVAM pour les titres qui y sont déposés.
- Au siège social de la Compagnie Internationale de Leasing pour les actionnaires non -déposants.

2016 - AS - 3672

AVIS DE SOCIETES

Paiements de dividendes

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Nouria, 1001 Tunis

l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Arab Tunisian Bank qui s'est tenue le 19 mai 2016 a fixé la date de mise en paiement des dividendes à compter du jeudi 26 mai 2016. Le montant du dividende unitaire à distribuer au titre de l'exercice 2015 a été fixé à 0,230 DTU par action soit 23 % de la valeur nominale.

2016 - AS - 3673

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AVIS DE SOCIETES

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2016, **MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015 un dividende de :

4,196 dinars par action.

Ce dividende est payable à partir du **vendredi 27 mai 2016** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF- intermédiaire en bourse, et ce, au choix de l'actionnaire :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du vendredi 27 mai 2016 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire ouvert sur les livres de la Compagnie Gestion et Finance.

Les actionnaires auront jusqu'au jeudi 26 mai 2016 pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

2016 - AS - 3674

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AXIS AAA
Fonds Commun de Placement
Adresse : 67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

AXIS CAPITAL GESTION, société de gestion de FCP AXIS AAA, informe les porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015 :

Un dividende de 3,876 dinars par part

Ce dividende est payable à partir du vendredi **27 mai 2016** au siège social de la société sis au 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis.

2016 - AS - 3675

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS
Fonds Commun de Placement dédié exclusivement aux titulaires de comptes CEA
Adresse: 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2016, la Compagnie Gestion et Finance - CGF- intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts de **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015 un dividende de :

0,150 dinar par part.

Ce dividende est payable à partir du **27 mai 2016** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-.

2016 - AS - 3676

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
- MEUBLATEX 2015 -**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société MEUBLATEX, réunie le **22 juin 2015** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ne dépassant pas les 10.000.000 dinars, dans un délai d'un an et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant et les conditions de l'émission de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du **22 juin 2015** a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus sous les conditions suivantes :

- Le montant : 9.000.000 DT
- Le prix d'émission : 100 DT
- La durée : 7 ans dont 2 ans de franchise
- Le mode de remboursement : annuel constant, à raison de 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de souscription
- Garantie : aval bancaire

En ce qui concerne le taux d'intérêt, le Conseil d'Administration a délégué au Vice Président Directeur Général ou au suppléant du Directeur Général Adjoint le soin de le fixer suivant les conditions du marché.

Dans le cadre de cette délégation, le Vice Président Directeur Général, Monsieur Mourad MHIIRI a fixé le taux d'émission de l'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" à 7,85% l'an.

Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

Dénomination de l'emprunt : «MEUBLATEX 2015»

Montant : 9 000 000 dinars divisés en 90 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de **7,85%** l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,85%** pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5 ans** pour le présent emprunt.

Duration : Elle correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à recevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration du présent emprunt obligataire est égale à **4,269** années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** au siège d'AMEN INVEST intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **30 juin 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 juillet 2016** avec maintien de la date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11 juillet 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2016** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30 juin 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises font l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30 juin 2023**.

- Suite -

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêt aura lieu le **30 juin 2017**. Le premier remboursement en capital aura lieu à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** auprès d'AMEN INVEST, Intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par le société pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et comportant la mention de la banque garante, ainsi que la tenue du registre des obligations "MEUBLATEX 2015", seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garanties bancaires : L'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" est assorti de la garantie des banques suivantes sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations, selon les tranches suivantes :

- Tranche A : 4 MD garantie par AMEN BANK ;
- Tranche B : 1,5 MD garantie par la Société Tunisienne de Banque STB ;
- Tranche C : 1 MD garantie par la Banque Tuniso-libyenne BTL ;
- Tranche D : 2,5 MD garantie par Qatar National Bank QNB.

A cet effet, les banques garantes assureront, chacune pour la tranche qu'elle garantit, à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus, conformément aux lettres de garantie figurant au présent prospectus.

Les contrats de garantie, sûretés et engagements peuvent être consultés au siège de la société.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions, la société MEUBLATEX s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse AMEN INVEST de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" au marché obligataire de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Société MEUBLATEX s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Circulation des titres : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire doit porter la mention de la Banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

- Suite -

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **16-938** du **28 avril 2016**, est mis à la disposition du public, auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site web du CMF.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2016.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 25 MAI 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,299%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,322%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,356%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,425%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,459%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,467%	983,494
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,501%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,543%	1 003,470
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,570%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,612%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017	4,741%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,924%	1 019,402
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,662
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,772%	993,742
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,803%	866,257
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,852%	990,913
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,033%	982,380
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,164%	974,722
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,213%	981,426
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,470%	1 020,627
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,520%	953,863
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,651%	964,719
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		953,796
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,798%	952,289
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,799%		963,140
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,017%		974,749

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,329	10,330
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,900	104,910
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	101,283	101,295
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	102,332	102,343
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,275	10,276
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	58,220	57,234
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	134,209	133,562
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 395,454	1 390,979
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	111,744	111,740
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	107,955	107,937
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	98,068	98,154
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,942	16,932
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	270,123	270,744
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,399	28,619
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 286,925	2 291,027
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	70,512	70,396
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	53,599	53,609
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	101,208	101,474
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,102	85,364
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,793	10,794
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,667	11,665
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,396	14,395
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,870	12,866
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,595	12,590
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,194	11,188
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	143,002	143,222
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	137,314	137,401
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,438	9,407
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	100,083	99,860
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	79,505	79,556
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	81,526	81,487
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	18/05/16	3,062	96,121	99,987	99,990
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	93,685	93,950
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,550	102,529
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	112,871	112,790
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	102,439	102,735
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	140,040	135,526
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	101,359	98,885
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	101,002	98,686
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	199,033	198,569
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	182,481	182,294
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	158,353	158,203
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,517	19,519
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	143,844	143,304
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	116,314	115,700
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 711,145	8 630,620
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,488	8,436
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	84,396	84,686
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	983,940	978,825
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5 000,000	5 141,343	5 132,594
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	111,363	111,541
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,285	9,256
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	80,412	79,638
127	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 000,000	9 999,740

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

AMI Assurances S.A

Siège social : Cité les Pins les Bergès du Lac II- Tunis

L'Assurances Multirisques Ittihad « AMI », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, Mme Emna RACHIKOU (Cabinet FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Tijani CHAABANE (Cabinet Union Audit Tunisie)

BILAN ARRETE AU 31/12/2015

(Exprimé en dinars)

ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2015	2015			2014
	Brut	Amortissement et provision	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	949 687	930 311	19 375	5 795
AC13- Fonds commercial	649 469	44 535	604 934	465 869
	1 599 156	974 846	624 309	471 665
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	3 784 281	2 271 463	1 512 818	668 810
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 718 978	697 392	1 021 586	590 241
AC23- Acomptes versés et immobilisations en cours	112 575	0	112 575	95 564
	5 615 834	2 968 854	2 646 979	1 354 615
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	28 565 430	1 022 676	27 542 754	27 522 448
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 559 990	0	1 559 990	1 559 990
AC324- Obligation et autres titres à revenus fixes	140 000	0	140 000	140 000
AC33-Autres placements financiers				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	43 292 748	3 189 032	40 103 716	26 593 449
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	148 250 594		148 250 594	144 921 912
AC334- Autres prêts	3 015 104		3 015 104	2 500 818
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	4 008 666		4 008 666	2 920 044
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	258 997		258 997	220 997
	229 091 530	4 211 708	224 879 821	206 379 659
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	740 133		740 133	836 085
AC520-Provision d'assurance vie	4 240 896		4 240 896	4 023 032
AC530-Provision pour sinistres vie	375 850		375 850	582 806
AC531-Provision pour sinistres non vie	3 148 839		3 148 839	4 504 060
	8 505 718		8 505 718	9 945 982
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	2 153 687		2 153 687	1 263 807
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	44 529 377	15 685 403	28 843 974	37 579 192
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	20 964 578		20 964 578	12 703 681
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	3 471 710	1 711 251	1 760 459	2 079 943
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	326 770		326 770	495 933
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	2 870 842		2 870 842	1 059 733
AC633-Débiteurs divers	2 164 688	503 098	1 661 591	1 216 493
	76 481 653	17 899 752	58 581 901	56 398 781
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	47 777 045	1 571 362	46 205 683	7 819 364
AC72-Charges reportées				
AC721-frais d'acquisition reportés	5 312 664		5 312 664	4 804 752
AC722-Autres charges à répartir	1 828 317	682 354	1 145 963	1 484 685
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	7 796 011		7 796 011	5 535 088
AC733-Autres comptes de régularisation	537 497		537 497	528 239
	63 251 533	2 253 715	60 997 818	20 172 128
Total de l'actif	384 545 423	28 308 876	356 236 547	294 722 831

BILAN ARRETE AU 31/12/2015

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2015	2014
Situation arrêtée au 31/12/2015		
Capitaux propres		
CP1- Capital social	18 508 784	13 220 560
CP2- Réserves et primes liées au capital	52 492 698	24 729 522
CP3- Résultats reportés	- 30 985 915	- 36 772 699
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	40 015 567	1 177 383
CP6- Résultat de l'exercice	12 047 430	5 786 784
Total capitaux propres avant affectation	52 062 997	6 964 167
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts	-	-
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	1 205 295	1 145 997
	1 205 295	1 145 997
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310- Provisions pour primes non acquises	44 009 533	39 773 245
PA320- Provisions assurances vie	29 234 809	27 051 497
PA330- Provision pour sinistres (vie)	4 104 858	4 319 009
PA331- Provision pour sinistres (non vie)	201 874 504	203 528 650
PA340- Provision pour PB et ristourne (vie)	-	75 820
PA361- Autres provisions techniques (non vie)	-	-
	279 223 703	274 748 220
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	3 389 657	4 573 101
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	1 326 703	1 061 634
PA63-Autres dettes		
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	87 400	81 400
PA632-Personnel	-	-
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 076 196	3 035 530
PA634-Créditeurs divers	13 507 385	1 383 272
	18 997 685	5 561 836
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	1 357 210	1 729 511
	1 357 210	1 729 511
Total du passif	304 173 550	287 758 665
Total des capitaux propres et du passif	356 236 547	294 722 831

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2015	Opérations brutes 2015	Cessionset/ou rétrocessions 2015	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	132 837 677	-3 729 596	129 108 081	116 496 585
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	-4 236 288	-95 951	-4 332 240	1 027 350
	128 601 389	-3 825 547	124 775 842	117 523 935
PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	8 921 393	0	8 921 393	8 487 739
PRNV2- Autres produits techniques	0	0	0	0
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-81 094 668	1 329 962	-79 764 706	-78 566 445
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	1 654 146	-1 355 222	298 925	-6 733 944
	-79 440 521	-25 260	-79 465 781	-85 300 389
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	0	0	0	535 014
CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes	-116 127	26 246	-89 881	-8 942
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-15 004 169		-15 004 169	-13 513 992
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	523 502		523 502	-89 466
CHNV 43- Frais d'administration	-30 151 138		-30 151 138	-23 393 007
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		610 388	610 388	546 972
	-44 631 804	610 388	-44 021 417	-36 449 492
CHNV5- Autres charges techniques				
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	13 334 328	-3 214 173	10 120 155	4 787 865

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2015	Opérations brutes 2015	Cessionset/ou r�trocessions 2015	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes �mises et accept�es	5 323 633	-1 066 956	4 256 677	3 638 342
	5 323 633	-1 066 956	4 256 677	3 638 342
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	1 372 318		1 372 318	1 121 017
PRV 22- Produits des autres placements	37 722		37 722	141 295
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	72 599		72 599	106 667
PRV 24- Profits provenant de la r�alisation des placements			0	0
	1 482 638	0	1 482 638	1 368 979
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants pay�s	-2 002 907	622 608	-1 380 298	-1 017 614
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	214 151	-206 956	7 195	-985 671
	-1 788 756	415 653	-1 373 103	-2 003 284
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-2 183 312	217 864	-1 965 447	-95 990
CHV 22- Autres provisions techniques	75 820		75 820	-75 820
	-2 107 492	217 864	-1 889 627	-171 810
CHV3- Participation aux b�n�fices et ristournes		272 051	272 051	0
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-771 891		-771 891	-717 628
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition report�s	-15 590		-15 590	-10 801
CHV 43- Frais d'administration	-1 207 300		-1 207 300	-833 388
CHV 44- Commissions re�ues des r�assureurs		272 980	272 980	165 150
	-1 994 781	272 980	-1 721 801	-1 396 667
CHV5- Autres charges techniques				
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'int�r�ts	-32 771		-32 771	-54 459
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-203 866		-203 866	-42 928
CHV 93- Pertes provenant de la r�alisation des placements	-65 868		-65 868	-110 295
	-302 505	0	-302 505	-207 682
RTV- Sous total (R�sultat technique de l'assurance et/ou de la r�assurance vie)	612 739	111 592	724 331	1 227 878

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2015	2015	2014
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	10 120 155	4 787 865
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	724 331	1 227 878
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	12 071 470	8 236 275
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	331 815	1 038 114
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	638 607	783 698
	13 041 892	10 058 087
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-288 270	-400 122
CHNT12- Correction de valeur sur placements	-1 793 285	-315 396
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-579 400	-810 355
	-2 660 954	-1 525 873
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-8 921 393	-8 487 740
PRNT2- Autres produits non techniques	50 861	728
CHNT3- Autres charges non techniques		
Résultat provenant des activités ordinaires	12 354 892	6 060 945
CHNT4- Impôts sur le résultat	-307 462	-274 161
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	12 047 430	5 786 784
Résultat net de l'exercice	12 047 430	5 786 784

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2015	2015	2014
HB1- Engagements reçus	166 000	608 161
HB2- Engagements donnés		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés		
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2014	Notes	2015	2014
	Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés		150 061 355	128 316 539
Sommes versées pour paiement des sinistres		-89 110 271	-81 289 190
Commissions versées aux intermédiaires		-15 363 656	-14 658 764
Encaissements des sinistres pour cessions		651 754	14 936
Décaissements des primes pour cessions		-2 454 462	-2 214 978
Commissions recues des cessions			712 122
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-12 167 166	-9 381 310
Variation des espèces reçues des cessionnaires			
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-93 652 875	-120 157 575
Encaissements liés à la cession de placements financiers		71 528 386	88 367 835
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-21 108 180	-20 816 941
Produits financiers reçus		8 911 192	7 507 776
Autres mouvements		-1 609 431	-583 844
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation		-4 313 354	-24 183 393
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-2 037 954	-4 043 742
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières			
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Autres mouvements			
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-2 037 954	-4 043 742
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		33 051 400	31 437 160
Encaissements Billet de trésorerie		12 000 000	0
Remboursements d'emprunts			-924 072
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		45 051 400	30 513 088
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		38 700 092	2 285 953
Trésorerie de début de l'exercice		9 076 952	6 790 999
Trésorerie de fin d'exercice	VI	47 777 045	9 076 952

Notes aux états financiers

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

Dénomination sociale : Assurances Multirisques El Ittihad- AMI

Siège social : Cité des pins, zone Nord Est les Berges du Lac

Téléphone : +216 70 026 000

Email : ami.ass@planet.tn **Site web** : www.assurancesami.com

Emanation de la coopérative d'assurance El Ittihad, Assurances Mutuelles Ittihad « AMI » a été créée en 2003 dans le cadre d'un assainissement technique et financier. Elle a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 Décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun versés par tous les adhérents depuis la création de l'AMI et qui sont actuellement assurés ou non assurés .

L'AGE du 18/10/2014 a décidé la transformation définitive de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en société anonyme sous la dénomination : Société d'Assurances Multirisques Ittihad avec le nom commercial AMI Assurances avec un capital social de 13.220.560 dinars réparti en 13.220.560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action ;

La restructuration des capitaux propres de la société a été effectuée selon les étapes suivantes :

- Création du capital social par apport en numéraire d'un montant total de 31 400 000 DT ayant donné lieu à l'émission de 1 570 000 DT actions de 1 DT chacune et à la constatation d'une prime d'émission de 29 830 000 DT.
- L'augmentation du capital par la conversion en partie du fonds des adhérents (1 735 140 DT) donnant lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT a été logé dans les autres capitaux propres.
- Incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital pour un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT à raison de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action détenue dans le capital

La société a également changé de dénomination sociale pour devenir Assurance Multirisques ITTIHAD « AMI assurances »

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AMI, tenue le 23 Octobre 2015 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT, et ce, par l'émission de 5 288 224 nouvelles actions au prix de 6,250 DT l'une soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes à libérer intégralement à la souscription

L'AMI est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97-24 du 28 Avril 1997, la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi 2014-47 du 24 juillet 2014.

L'AMI distribue ses produits et services à travers un groupe de professionnel composant son réseau de souscription qui comprend 136 agences, 23 courtiers, 4 conseillers clients et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

L'effectif du personnel au 31/12/2015 s'élève à 308 et se présente comme suit :

Cadres	184
Employés	120
Contractuels	4
Total	308

II – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

✎ L'exercice 2015 a dégagé un résultat bénéficiaire net de 12,047MD tenant compte principalement de :

- L'augmentation des primes émises nettes d'annulations et de ristourne de 14,276 MD (+11,5%) passant de 123,885 MD en 2014 à 138,161 MD en 2015.
- l'augmentation des revenus financiers de 3,098 MD (+27,11%), passant de 11,427 MD en 2014 à 14,525 MD en 2015.
- L'augmentation des sinistres réglés de 1,890 MD (2,3%) pour s'établir à 83,098 MD contre 81,208 MD en 2014.

III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2015, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

B - BASE DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique.

Les méthodes d'évaluation et de présentation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2015 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2014.

C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES

C 1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs du transfert ou d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties linéairement compte tenu des taux pratiqués ci après :

- Fonds commercial 5%
- Logiciels 33%

▪ Constructions	5%
▪ Matériels de transport	20%
▪ Matériel et mobilier de bureau	10%
▪ Matériel informatique	15%
▪ Agencements et Aménagements	10%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 2 : Les placements

C 2-1- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent au bilan pour leur valeur nette comptable. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'évaluation lors du transfert (anciens biens immobiliers), ou à leur coût d'acquisition (nouvelles acquisitions). Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C 2-2- Autres placements

- Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons de trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

- Evaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

- Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C 3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, FTUSA...).

- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

La provision pour dépréciation des créances, constatée et présentée à l'actif en diminution des postes concernés, couvre Le risque de non recouvrement, calculé sur la base de la balance par âge des créances et des taux de risque de non recouvrement estimé en fonction de l'antériorité des créances. Ces taux sont les suivants :

▪créances de 2012 et antérieur	: 100%
▪créances de 2013	: 50%
▪créances de 2014	: 20%

C 4 : Les provisions techniques

C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie :

- **Les provisions mathématiques :** Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées par la direction vie contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect du décret du ministre des finances du 25 janvier 2009.
- **Provision pour sinistres à payer :** Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de l'AMI envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non vie :

- **Provisions pour primes non acquises :** La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer :** Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n°258 de l'année 2010 du ministre des finances.

Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre (2% pour la PSAP auto corporelle et 5% pour les autres).

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- Provision pour risques en cours : pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent.
- Le rapport défini précédemment est établi par branche d'assurance. L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué à la prime non acquise. Le résultat de cette opération constitue la provision pour risque en cours.
- **Provision d'égalisation :** Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux notamment grêle, assurance-crédit et assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisation d'assurance de l'exercice.

C 5- Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C 6- Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais d'acquisition
- Frais d'administration.

L'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations s'effectue directement par l'application informatique. La répartition des charges par destination entre les branches est proportionnelle au chiffre d'affaires.

C 7- Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) /2).

C 8- Primes à annuler :

Le montant des primes à annuler au titre de l'exercice est égal à celui le plus élevé entre :

- Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice multipliées par le taux des annulations réalisées en 2014 sur 2013 et antérieurs.
- Les primes annulées effectivement du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers.

C 9- Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

C10- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

En raison de l'absence d'une norme tunisienne afférente à la comptabilisation de l'impôt sur le résultat (à l'instar de l'IAS 12), l'AMI applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices. Les conséquences de cette méthode sont notamment les suivantes :

- la charge de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2015 a été réduite de l'effet de l'imputation des reports déficitaires. L'impôt exigible est calculé par conséquent sur la base du minimum d'impôt
- il n'a pas été tenu compte des différences temporelles et des gains d'impôt latents correspondant qui résulteraient notamment des provisions, autres que les provisions techniques, qui sont réintégréées fiscalement en 2015 ainsi que des déficits antérieurs demeurant reportables aux prochains exercices.

E- Dérogations :

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et de la norme comptable n° 29 relative aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers:

- ***Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :*** Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative.

L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.

- ***Provision pour frais de gestion :*** Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers.

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- **Provision pour participation aux bénéficiaires (non vie)** : Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéficiaires et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéficiaires est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

- **Provision pour sinistres à payer (sinistres matériels - branche auto) selon les méthodes statistiques** : L'AMI calcule la provision pour sinistres à payer en se basant uniquement sur la méthode d'évaluation par dossier et non pas la plus élevée des trois méthodes réglementaires suivantes :

- ✓ évaluation par dossier
- ✓ évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- ✓ évaluation basée sur les cadences de règlement

- **Provision pour égalisation vie** : Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

III - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Le solde brut de ce poste est de 1 599 156 DT à la fin de l'exercice 2015 contre 1 412 237DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 186 919 DT et il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Logiciels	949 687	908 491	41 196
▪ Indemnité compensatrice (fonds commercial)	649 469	503 746	145 723
Total	1 599 156	1 412 237	186 919

Le total des amortissements des actifs incorporels au 31/12/2015 est de 974 846 DT.

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Le solde brut de cette rubrique au 31/12/2015 s'élève à 5 615 834 DT contre 3 844 497 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 1 771 337 DT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ AAI siège	1 462 251	882 726	579 525
▪ Matériel de transport	708 146	300 146	408 000
▪ Matériel informatique	1 613 884	1 350 681	263 203
▪ Matériel et mobilier de bureau	1 718 978	1 215 380	503 598
▪ Dépôts et cautionnements	112 575	95 564	17 011
Total	5 615 834	3 844 497	1 771 337

Le total des amortissements des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2015 est de 2 968 854 DT.

AC3 – Placements

Les placements nets totalisent la somme de 224 879 821 DT en 2015 contre 206 379 659 DT en 2014, soit une augmentation de 18 500 162 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Placement Brut 2015	Amort/Prov. 2015	Placement Net 2015	Placement Net 2014	Variation Nette
▪ Terrains et constructions	28 565 430	1 022 676	27 542 754	27 522 448	20 306
▪ Placements dans les entreprises liées et participations	1 699 990	0	1 699 990	1 699 990	0
▪ Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP.	43 292 748	3 189 032	40 103 716	26 593 450	13 510 266
▪ Obligations et autres titres à revenus fixes.	148 250 594	0	148 250 594	144 921 912	3 328 682
▪ Autres dépôts et Prêts	7 282 767	0	7 282 767	5 641 859	1 640 908
Total	229 091 530	4 211 708	224 879 821	206 379 659	18 500 162

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC31- Terrains et constructions :

Le solde brut de ce poste s'élève à 28 565 430 DT au 31/12/2015. Le détail de ce poste se présente ainsi :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Terrains	464 500	464 500	0
▪ Terrain aux jardins du Lac de Tunis	4 188 800	4 188 800	0
▪ Terrain à Sfax	116 899	116 899	0
▪ Immeuble nouveau siège au jardins du Lac de Tunis	21 309 275	20 808 491	500 784
▪ Immeuble siège	696 300	696 300	0
▪ Immeuble Sfax	864 732	864 732	0
▪ Immeuble Sousse	349 800	349 800	0
▪ Immeuble Bizerte	327 660	327 660	0
▪ Immeuble Gabès	87 100	87 100	0
▪ Immeuble Nabeul	48 300	48 300	0
▪ Garage rue MZ Bourguiba	104 000	104 000	0
▪ Immeuble encours Menzel Bourguiba	8 064	8 064	0
Total	28 565 430	28 064 646	500 784

L'amortissement des immeubles au 31/12/2015 s'élève à 1 022 676 DT.

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation :

Le solde de ce poste s'élève à 1 559 990 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Actions Ettakafoulia	1 300 000	1 300 000	0
▪ Actions GMP	259 990	259 990	0
Total	1 559 990	1 559 990	0

AC331- Actions et autres titres à revenus variables et part dans les FCP:

Le solde brut de ce poste s'élève à 43 292 748 DT au 31/12/2015 contre 28 637 306 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 14 655 442 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles l'AMI n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Actions cotées	19 908 236	14 368 897	5 539 339
▪ Actions non cotées	9 108 584	1 859 618	7 248 966
▪ SICAV obligataire	1 803 685	1 345 531	458 154
▪ Fond commun de placement	12 472 243	11 063 260	1 408 983
Total	43 292 748	28 637 306	14 655 442

Cette rubrique est provisionnée au 31/12/2015 pour 3 189 032 DT constituée essentiellement sur la participation « l'hôtel AMILCAR » (969 992 DT).

AC332 -Obligations et autres titres à revenus fixes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 148 250 594 DT au 31/12/2015 contre 144 921 912 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 3 328 682 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Emprunts obligataires	32 287 986	29 613 136	2 674 850
▪ Bons de trésors et assimilés	40 900 609	37 108 776	3 791 833
▪ Comptes de dépôts placements	74 042 000	77 350 000	-3 308 000
▪ Bons de caisse	1 020 000	850 000	170 000
Total	148 250 594	144 921 912	3 328 682

AC334 - Autres Prêts :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 3 015 104 DT contre 2 500 818 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 514 286 DT due essentiellement aux prêts accordés sur fonds social.

AC 335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 4 008 666 DT au 31/12/2015 contre 2 920 044 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 1 088 622 DT. Ce solde se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪Dépôt auprès de la TGT	4 008 666	2 920 044	1 088 622
Total	4 008 666	2 920 044	1 088 622

AC34 – Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 258 997 DT contre 220 997 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 38 000 DT.

La répartition pour chaque catégorie de placement, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2015	Valeur nette au 31/12/2015	Placements admis en représentation des provisions techniques	Placements non admis en représentation des provisions techniques
<i>Terrains et constructions d'exploitation</i>	28 565 430	27 542 754	28 565 430	
Placements dans les entreprises liées et participations				
<i>Parts dans les entreprises avec un lien de participation</i>	1 559 990	1 559 990	1 559 990	
<i>Obligations et autres titres à revenus fixes</i>	140 000	140 000		140 000
Autres placements financiers				
<i>Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP</i>	43 292 748	40 103 716	43 292 748	
<i>Obligations et autres titres à revenus fixe</i>	148 250 594	148 250 594	148 250 594	
<i>Autres prêts</i>	3 015 104	3 015 104		3 015 104
<i>Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers</i>	4 008 666	4 008 666	4 008 666	
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédante	258 997	258 997		258 997
Total	229 091 530	224 879 821	225 677 428	3 414 101

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 8 505 718 DT au 31/12/2015 contre 9 945 982 DT au 31/12/2014, soit une variation négative de 1 440 264 DT.

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Provision pour primes non acquises	740 133	836 085	-95 952
▪ Provision d'assurances vie	4 240 895	4 023 032	217 863
▪ Provision pour sinistres vie	375 850	582 806	-206 956
▪ Provision pour sinistres non vie	3 148 839	4 504 059	-1 355 220
Total	8 505 718	9 945 982	-1 440 264

AC6 – Créances

Les créances totalisent un montant net de 58 581 901 DT au 31/12/2015 contre 56 398 781 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 2 183 119 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Primes acquises et non émises	2 153 687	1 263 807	889 880
▪ Créances nées d'opérations d'assurance directe	44 529 377	43 646 818	882 559
▪ Créances indemnisées subrogées à l'entreprise s'assurance	20 964 578	12 703 681	8 260 897
▪ Créances nées d'opérations de réassurance	3 471 710	3 791 194	-319 484
▪ Autres créances	5 362 301	3 275 257	2 087 044
▪ Provision pour dépréciation des créances	-17 899 752	-8 281 975	-9 617 777
Total	58 581 901	56 398 782	2 183 119

AC611- Primes acquises et non émises :

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 2 153 687 DT au 31/12/2015 contre 1 263 807 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 889 880 DT et se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Groupe	2 002 591	1 167 771	834 820
▪ Vie	151 096	96 036	55 060
Total	2 153 687	1 263 807	889 880

La valeur relative à la branche groupe arrêtée au 31/12/2015 correspond au bordereau terme échu 4^{ème} trimestre.

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 44 529 377 DT au 31/12/2015 contre 43 646 818 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 882 559 DT et se détaille ainsi :

Désignations		31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Primes à annuler	(a)	-2 863 007	-1 641 634	-1 221 373
▪ Agences-succursales	(b)	47 392 384	45 288 452	2 103 932
Total		44 529 377	43 646 818	882 559

La provision relative à la dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe s'élève à 15 685 403 DT.

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à - 2 863 007 DT au 31/12/2015. Ce montant est déterminé en appliquant le même taux d'annulation des primes 2014 effectué en 2015 multiplié par les émissions terme 2015.

(b) Agences- succursales

Ce poste présente un solde compensé de 47 392 384 DT au 31/12/2015. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des agents et succursales. Les données extracomptables montrent un solde moins élevé que le solde comptable d'un montant de 2.603.427 DT. Ce solde a été totalement provisionné en 2015.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 20 964 578 DT au 31/12/2015 contre 12 703 681 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 8 260 896 DT et se détaille ainsi :

Désignations		31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Comptes de liaison	(a)	20 964 577	11 680 972	9 283 605
▪ Créances ind. Sub. à la sté d'assurance	(b)	0	1 022 709	-1 022 709
Total		20 964 577	12 703 681	8 260 896

(a) Le solde de ce poste s'élève à 20 964 577 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
COMPTE DE LIAISON STAR	3 998 008
COMPTE DE LIAISON ASTREE	834 627
COMPTE DE LIAISON COMAR	1 512 300
COMPTE DE LIAISON GAT	1 371 022
COMPTE DE LIAISON M.A.E	1 380 595
COMPTE DE LIAISON CARTE	385 797
COMPTE DE LIAISON CTAMA.MGA	1 531 970
COMPTE DE LIAISON MAGHREBIA	809 934
COMPTE DE LIAISON LLOYD	707 681
COMPTE DE LIAISON SELIM	249 758
COMPTE DE LIAISON BIAT ASSURANCES	236 182
COMPTE DE LIAISON BUAT	17 701
COMPTE DE LIAISON ETTAKEFOL	40 366
COMPTE DE LIAISON AMENA ETTAKAFOL	68 728
COMPTE DE LIAISON TAKEFULIA	23 667
COMPTE DE LIAISON ZITOUNA TAKEFUL	82 353
COMPTE DE LIAISON COMPAGNIE ETRANGERE	30 052
PREVISIONS DE RECOURS	7 683 836
	20 964 577

(b) Les créances inter-compagnies transférées par la coopérative à l'AMI ont été récupérées par l'AMI suite à l'accord conclu avec les compagnies concernées.

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 471 710 DT au 31/12/2015 contre 3 791 194 DT au 31/12/2014, soit une diminution de 319 484 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ AFRICA RE	0	16 501	-16 501
▪ WAULBAUM	51736	121429	-69 693
▪ NASCO	9 402	162 332	-152 930
▪ BEST RE	2892570	2931375	-38 805
▪ KOLNISCHE RUCK	4 854	4 854	0
▪ SCOR	272 162	279 422	-7 260
▪ HANNOVERLIFE	235 661	270 383	-34 722
▪ LABUAN RE	263	263	0
▪ ARAB AFRICAIN	4635	4635	0
▪ MAGHERBIA	249	0	249
▪ AFRICAIN BROKERS	178	0	178
Total	3 471 710	3 791 194	-319 484

AC63 – Autres créances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 5 362 300 DT au 31/12/2015 contre 3 275 257 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 2 087 043 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Personnel	326 770	495 933	-169 163
▪ Etat impôts et taxes (a)	2 870 842	1 059 733	1 811 109
▪ Débiteurs divers EL ITTIHAD	1 134 399	1 134 399	0
▪ Autres débiteurs	56 320	17 440	38 880
▪ Compte d'attente	973 969	567 752	406 217
Total	5 362 300	3 275 257	2 087 043

(a) Ce solde représente le crédit d'impôt au 31/12/2015

(b) Le solde entre les comptes débiteurs divers ITTIHAD et créditeurs divers ITTIHAD qui s'élève 503.098 D a été totalement provisionné. Ce montant se détaille comme suit :

460000330 SINISTRE GROUPE ITTIHAD	815 882
460006021 RENTE ITTIHAD	-159 071
460009103 DETTE IMP ARABEDES ITTIHAD	29 196
460009226 HONORAIRE AVOCAT ITTIHAD	58 635
460009470 DETTE CNSS ASS ITTIHAD	389 048
460532080 DEBITEUR DIVERS BT ITTIHAD	710
	1 134 399
450005101 CONSIGNATION ITTIHAD	145 083
450005316 CH IMPAYE ITTIHAD	153 613
450076065 INTERET CH IMPAYE	1 329
450231600 PLACEMENTS ITTIHAD	150 000
450410130 SOLDE BEST RE ITTIHAD	56 978
450410160 SOLDE HANNOVER ITTIHAD	43 429
450410210 SOLDE MAFR RE ITTIHAD	10 948
450410315 SOLDE CONVERIUM ITTIHAD	59 501
450410320 SOLDE SCOR ITTIHAD	- 5 198
450532026 CREDITEUR DIVERS ITTIHAD	12 819
450532050 CREDITEUR DIVERS ITTIHAD	2 800
BIAT	
	-631 302
Solde au 31/12/2015	503 098

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 47 777 045 DT au 31/12/2015 contre 9 076 952 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 38 700 093 DT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Effets et chèques en caisses (a)	8 078 151	3 336 835	4 741 316
▪ Banques AMI	39 090 127	5 131 350	33 958 777
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI (b)	608 767	608 767	0
Total	47 777 045	9 076 952	38 700 093

(a) Les effets et chèques en caisses sont provisionnés pour un montant de 962 595 D au 31/12/2015

(b) Le montant des banques non encore transférées au nom de l'AMI totalement provisionné au 31/12/2015 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
▪ Montant des comptes bancaires transférés	1 714 159
▪ Montant réellement transféré aux comptes bancaires de l'AMI	-1 105 392
Soldes non encore transférés aux comptes bancaires de l'AMI	608 767

AC721 – Frais d'acquisition reportés

Le solde de ce compte s'élève à 5 312 664 DT au 31/12/2015 contre 4 804 752 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 507 912 DT.

AC722 – Autres charges à répartir

Les charges à répartir s'élèvent à 1 828 317 D au 31/12/2015 et représentent les frais engagés pour l'opération de transformation de l'AMI. Ces charges sont résorbés sur 3 ans à partir de la date de l'AGE qui a décidé la transformation définitive de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en société anonyme, soit en octobre 2014.

La dotation aux résorptions des charges à répartir constatée en 2015 s'élève à 547 383 D.

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 8 333 508 DT au 31/12/2015 contre 6 063 327 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 2 270 181 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Intérêts courus et non échus	7 796 011	5 535 088	2 260 923
▪ Charges payées ou comptabilisées d'avance	537 497	528 239	9 258
Total	8 333 508	6 063 327	2 270 181

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2015 avant affectation	Affectations et imputations	Augmentation du capital social	Modification comptable	Résultat 2015	Situation au 31/12/2015
Capital social	13 220 560		5 288 224			18 508 784
Prime émission	19 914 580	-	27 763 176		-	47 677 756
Autres compléments d'apports	4 814 942	-	-		-	4 814 942
Report à nouveau	-36 772 700	5 786 784	-		-	-30 985 916
Résultat de l'exercice	5 786 784	-5 786 784	-		12 047 430	12 047 430
Total	6 964 166	0	33 051 400	0	12 047 430	52 062 997

(1) le résultat par action se présente comme suit:

Résultat de l'exercice	12 047 430
Nombre d'actions	18 508 784
Résultat par action	0,651

PA2 – Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 1 205 295 DT au 31/12/2015 contre 1 145 997 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 59 298 D qui se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 155 295	1 095 997	59 298
▪ Provision pour risques fiscal et social	50 000	50 000	0
Total	1 205 295	1 145 997	59 298

PA3 – Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 279 223 704 DT au 31/12/2015 contre 274 748 220 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 4 475 484 DT détaillée comme suit :

Désignations		31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Provision pour primes non acquises	(*)	44 009 533	39 773 244	4 236 289
▪ Provision mathématique vie	(a)	29 234 809	27 051 497	2 183 312
▪ Provision pour sinistres à payer vie		4 104 858	4 319 009	-214 151
▪ Provision pour sinistres à payer non vie	(*)	201 874 504	203 528 650	-1 654 146
▪ Provision pour PB et ristournes vie		0	75 820	-75 820
▪ Provision pour risques en cours		0	0	0
Total		279 223 704	274 748 220	4 475 484

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société a appliqué les dispositions du décret du ministre des finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

(b) Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit à la date de clôture de l'exercice 2015 :

Branche	Montant
Incendie	890 279
Transport	990 446
Risques divers	1 590 461
Risques spéciaux	244 861
Automobile (sinistres corporels)	161 119 444
Automobile (sinistres matériels)	35 510 213
Groupe	1 528 800
Total	201 874 504

La provision pour sinistres à payer corporels qui s'élève à 160 586 110 DT au 31/12/2015, s'analyse comme suit :

Désignation	Montant
Provision pour sinistres à payer (auto corporels) dossier/dossier	124 244 635
IBNR	26 334 284
Chargement de gestion	10 540 525
Provision pour sinistres à payer (auto corporels)	161 119 444

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont diminué de 1 183 444 DT pour passer à 3 389 657 DT au 31/12/2015 contre 4 573 101 DT au 31/12/2014.

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Dettes pour dépôt de primes	740 133	836 085	-95 952
▪ Dettes pour dépôt de sinistre	2 649 523	3 737 016	-1 087 493
Total	3 389 657	4 573 101	-1 183 444

PA6 – Autres dettes

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurances

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont 1 326 703 DT au 31/12/2015 contre 1 061 634 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 265 069 DT.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 17 670 981 DT au 31/12/2015 contre 4 500 202 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 13 170 779 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪ Dépôts et cautionnements reçus	87 400	81 400	6 000
▪ Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 076 196	3 035 530	1 040 666
▪ Crédoeurs divers EL ITTIHAD	631 302	631 302	0
▪ Autres crédoeurs divers	12 876 083	751 970	12 124 113
Total	17 670 981	4 500 202	13 170 779

Les autres crédoeurs divers se détaillent comme suit:

PA7 - Autres Passifs

PA 71 - Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 1 729 511 DT en 2014 à 1 357 210 DT en 2015, soit une diminution de 372 301 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation
▪Provision pour congés payés	675 577	652 781	22 796
▪Charges à payer	681 633	1 076 730	-395 097
Total	1 357 210	1 729 511	-372 301

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non vie totalisent en 2015 la somme nette de réassurances de 124 775 842 DT contre 117 523 935 DT en 2014 soit une variation nette de 7 251 907 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2015	Cessions 2015	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014	Variations nettes
Primes émises et acceptées	132 837 677	-3 729 596	129 108 081	116 496 585	12 611 496
Variation de la PPNA	-4 236 288	-95 951	-4 332 239	1 027 350	-5 359 589
Total	128 601 389	-3 825 547	124 775 842	117 523 935	7 251 907

PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 8 487 739 DT en 2014 à 8 921 393 DT en 2015 soit une variation positive de 433 654 DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 79 465 782 DT en 2015 contre 85 300 389 DT en 2014 soit une variation négative de 5 834 607 DT Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2015	Cessions 2015	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014	Variations nettes
Sinistres payés	-81 094 668	1 329 962	-79 764 706	-78 566 445	-1 198 261
Variation de la PSAP	1 654 146	-1 355 222	298 924	-6 733 944	7 032 868
Total	-79 440 522	-25 260	-79 465 782	-85 300 389	5 834 607

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 44 021 417 DT en 2015 contre 36 449 493 DT en 2014 soit une augmentation de 7 571 924 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2015	Cessions 2015	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-15 004 169		-15 004 169	-13 513 992	-1 490 177
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	523 502		523 502	-89 466	612 968
▪ Frais d'administration	-30 151 138		-30 151 138	-23 393 007	-6 758 131
▪ Commissions reçues des réassureurs		610 388	610 388	546 972	63 416
Total	-44 631 805	610 388	-44 021 417	-36 449 493	-7 571 924

PRV1 - Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie sont passées de 4 256 677 DT nettes de réassurances en 2014 à 3 638 342 DT nettes de réassurances en 2015 soit une augmentation nette de 618 335 DT.

PRV2 - Produits de placements

Les produits de placements vie sont passés de 1 482 638 DT en 2014 à 1 368 979 DT en 2015 soit une augmentation de 113 659 DT.

CHV1 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent la somme nette de 1 373 103 DT en 2015 contre 2 003 285 DT en 2014 soit une diminution nette de 630 1821 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2015	Cessions 2015	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014	Variations nettes
Sinistres payés	-2 002 907	622 609	-1 380 298	-1 017 614	-362 684
Variation de la PSAP	214 151	-206 956	7 195	-985 671	992 866
Total	-1 788 756	415 653	-1 373 103	-2 003 285	630 182

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

La rubrique variation de la provision d'assurance vie est passé de -171 810 DT en 2014 à -1 889 627 DT en 2015 soit une variation de 1 717 817 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation vie totalisent la somme de 1 721 801 DT en 2015 contre 1 396 667 DT en 2014 soit une augmentation de 325 134 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2015	Cessions 2015	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-771 891		-771 891	-717 628	-54 263
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	-15 590		-15 590	-10 801	-4 789
▪ Frais d'administration	-1 207 300		-1 207 300	-833 388	-373 912
▪ Commissions reçues des réassureurs		272 980	272 980	165 150	107 830
Total	-1 994 781	272 980	-1 721 801	-1 396 667	-325 134

CHV9 - Charges de placements

Les charges de placements sont passées de 207 682 DT en 2014 à 302 505 DT en 2015 soit une augmentation de 94 823 DT.

RTNV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de 4 787 865 DT en 2014 à 10 120 155 DT en 2015 soit une variation positive de 5 332 290 DT.

RTV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique vie est passé de 1 227 878 DT en 2014 à 724 331 DT en 2015 soit une diminution de 503 547 DT.

PRNT1 - Produits des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 10 058 087 DT en 2014 à 13 041 892 DT en 2015 soit une variation positive de 2 983 805 DT.

CHNT1 - Charges des placements :

Les charges des placements sont de 2 660 954 DT en 2015 contre 1 525 873 DT en 2014 soit une variation positive de 1 135 081 DT.

Note sur la répartition des charges par nature en charges par destination

Le total des charges par nature s'élève à 31 358 438 DT en 2015 contre 24 226 395 DT en 2014 et se détaille comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
CHNV43 Frais d'administration non vie	30 151 138	23 393 007	6 758 131
CHV43 Frais d'administration vie	1 207 300	833 388	373 912
Total	31 358 438	24 226 395	7 132 043

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Salaires et compléments de salaires	9 679 939	9 062 079	617 860
Charges sociales	1 682 332	1 673 493	8 839
Autres charges	54 963	163 202	-108 239
Total charges du personnel	11 417 234	10 898 774	518 460
STEG, SONEDE, Carburant	338 247	392 132	-53 885
Imprimés et fournitures	236 565	260 906	-24 341
Sous traitance restaurant	33 319		33 319
Loyers	453 839	326 907	126 932
Entretien et réparation	182 479	213 496	-31 018
Assurances	703 523	601 297	102 226
Honoraires	1 478 147	835 352	642 795
Formations	149 946	63 501	86 445
Contribution organismes professionnels	482 359	482 695	-336
Publicités	612 404	769 782	-157 378
Missions, réceptions et déplacements	137 252	193 343	-56 091
Transport du personnel	69 654		69 654
Subventions	988 927	468 273	520 654
Frais de poste et de télécommunication	321 997	184 207	137 790
Jetons de présence	129 600		129 600
Impôts et taxes	2 555 710	2 607 912	-52 202
Dotations aux amortissements et aux provisions	11 051 479	4 805 508	6 245 971
Perte sur créances antérieures	0	1 022 709	-1 022 709
Autres frais généraux	15 757	99 600	-83 843
Total frais par nature	31 358 438	24 226 395	7 132 043

Les charges de commissions

Les charges de commissions des agents d'assurances et des intermédiaires totalisent 15 776 060 D en 2015

Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises brutes de taxes, d'annulations et de ristourne se présente comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
- Tunis	73 699 951	61 485 120	12 214 831
- Sfax	17 235 952	16 868 034	367 918
- Sousse	21 727 655	21 539 939	187 716
- Bizerte	12 482 053	11 340 907	1 141 146
- Gabés	14 164 684	12 651 336	1 513 348
Total	139 310 295	123 885 336	15 424 959

Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Désignation	Montant
Résultat comptable	12 354 892
Réintégrations	11 042 302
Déductions des amortissements différés et des déficits reportés	-24 443 316
Déduction des bénéfiques ou revenus exceptionnels non imposables	608 354
Résultat fiscal	-437 768
Impôts sur les bénéfiques	307 462
Résultat net de l'exercice	12 047 430

Note complémentaire sur les parties liées :

1. Informations sur les engagements

- Une avance en compte courant associé accordée par l'AMI Assurances à la société GMP en date du 22 octobre 2013. Cette avance d'un montant de 80 000 DT est remboursable intégralement à l'expiration d'une période de deux ans et moyennant une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 4,66%. Ladite convention a été reconduite par une autre à la date du 22/10/2015 et ce, après le règlement des intérêts courus se rapportant à la première convention de compte courant échues le 22/10/2015. L'intégrité de l'avance est remboursable à l'expiration d'une période de deux ans et portera intérêts au taux du marché monétaire TMM+2, soit 6,75%.
- En vertu d'une convention de compte courant associé conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifiée par avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%. Ladite convention a été reconduite par une autre à la date du 01/04/2014 et ce, après le règlement des intérêts courus se rapportant à la première convention de compte courant échues le 31/03/2014. L'intégrité de l'avance est remboursable à l'expiration d'une période de deux ans et portera intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 4,72%.

2. Les garanties, sûretés réelles et cautions reçues ou données

2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

3. Transferts de ressources

3.1. Reçues : Néant

3.2. Données :

- AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société La Tunisienne des assurances Takaful « AT-TAKAFULIA » représentant ainsi 13 % du capital.
En 2013, l'apport en capital dans la société « ATTAKAFOULIA » a atteint 1 300 000 Dinars, divisé en 260.000 actions nominatives de 5 Dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées en totalité.

- AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » représentant ainsi 21,7% du capital pour un montant de 259 990 Dinars.

En 2009, l'apport en capital dans la société « GMP » a atteint 108 330 Dinars, divisé en 10833 actions nominatives de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées en totalité.

En 2011, AMI Assurances a participé à l'augmentation du capital de la société « GMP » par la souscription en numéraires à 15.166 actions de nominal 10 Dinars chacune, libérées partiellement en deux fois au cours de la même année.

4. Relations commerciales

4.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2015 : Néant

4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.3. Les prestations de services reçues ou données

4.3.1. Reçues :

- AMI loue auprès de l'UGTT un dépôt réservé comme espace de conservation des archives, sis à Tunis, rue «Ali Dargouth» contre un loyer mensuel de 300 DT.
- AMI est locataire auprès de l'UGTT d'un immeuble sis à FAHS, avenue Habib Bourguiba. Le loyer mensuel de cet immeuble est de 300 DT (HT).
- AMI Assurances a conclu en 2012 une convention de délégation de gestion, renouvelable annuellement par tacite reconduction, portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » dans laquelle AMI Assurances est membre de son conseil d'administration. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
 - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues ;
 - 0,5% du chiffres d'affaires capitalisation réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2015, le total des commissions perçues par GMP en rémunération de sa gestion s'est élevé à 213 083 Dinars en TTC.

4.3.2. Données :

- AMI est locataire d'un immeuble à usage de bureau sis à Tunis, 16 avenue de Carthage, dont les 2ème et 3ème étages sont occupés par l'UGTT. Le loyer trimestriel de cet immeuble s'élève à 8 180 DT (HT).

-AMI met à disposition de l'UGTT d'un appartement à usage de bureau sis, à Tunis, 25 avenue de Paris, qui est pris en location par AMI contre un loyer mensuel de 375 DT (HT)

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par

flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2015 se présente comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
- Trésorerie au début de l'exercice	9 076 952	6 790 999	2 285 953
- Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	-4 313 353	-24 183 393	19 870 040
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-2 037 954	-4 043 742	2 005 788
- Trésorerie provenant des activités de financement	45 051 400	30 513 088	14 538 312
Total	47 777 045	9 076 952	38 700 093

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
▪ Effets et chèques en caisses	8 078 151	3 336 835	4 741 316
▪ Banques AMI	39 090 127	5 131 350	33 958 777
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 767	608 767	0
Total	47 777 045	9 076 952	38 700 093

VII - EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'AMI n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

VIII- NOTES COMPLEMENTAIRES

- Annexe 8 : Mouvements ayant affectés les éléments d'actif
- Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements
- Annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
- Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements
- Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie
- Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non Vie
- Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Vie au 31/12/2015
- Annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Non Vie au 31/12/2015

MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF

Designations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC Cloture
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la cloture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la cloture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	908 491	41 196		949 687	902 695		27 616				930 311		19 376
Fonds commercial	503 746	145 723		649 469	37 877		6 658				44 535		604 934
Total actifs incorporels	1 412 237	186 919	0	1 599 156	940 572	0	34 274	0	0	0	974 846	0	624 310
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	2 533 553	1 250 728		3 784 281	1 864 742		406 721				2 271 463		1 512 818
Autres installations, outillage et mobilier	1 215 380	503 598		1 718 978	625 139		72 253				697 392		1 021 586
Dépôts et cautionnements	95 564	17 011		112 575									112 575
Total actifs corporels d'exploitation	3 844 497	1 771 337	0	5 615 834	2 489 881	0	478 974	0	0	0	2 968 855	0	2 646 979
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	27 663 416	500 784		28 164 200	493 579		474 793				968 372		27 195 828
Terrains et constructions d'exploitaon et hors exploitation	401 230			401 230	48 617		5 687				54 304		346 926
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 559 990			1 559 990									1 559 990
Obligations et autres titres à revenus fixe	140 000			140 000									140 000
Autres placements financiers	0			0									0
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	28 637 306	46 777 020	32 121 578	43 292 748		2 043 856		1 145 176				3 189 032	40 103 716
Obligations et autres titres à revenus fixe	144 921 912	75 331 410	72 002 728	148 250 594									148 250 594
Autres prêts	2 500 818	1 097 048	582 761	3 015 104									3 015 104
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 920 044	3 918 532	2 829 910	4 008 666									4 008 666
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	220 997	470 102	432 102	258 997		0						0	258 997
Total placements	208 965 713	128 094 896	107 969 079	229 091 530	542 196	2 043 856	480 480	1 145 176	0	0	1 022 676	3 189 032	224 879 821
Total Général	214 222 447	130 053 152	107 969 079	236 306 520	3 972 649	2 043 856	993 728	1 145 176	0	0	4 966 377	3 189 032	228 151 110

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	28 565 430	27 542 754		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	21 208 236	19 058 254		2 149 982
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM	14 275 928	14 275 928		0
Titres non cotés	9 368 574	8 329 024		1 039 550
Obligations et autres titres à revenus fixe	148 250 594	148 250 594		0
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	3 155 104	3 155 104		0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	258 997	258 997		0
Autres dépôts	4 008 666	4 008 666		0
Actifs représentatifs de contrats en unité de comptes				0
Total placements	229 091 529	224 879 321		3 189 532
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	225 677 428	221 465 220		3 189 532
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	66 903 840	65 334 478		1 571 362

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

DESIGNATION	VB AU 31/12/2015	AMORTISSEMENT OU PROVISION	VN AU 31/12/2015
TERRAIN	464 500		464 500
TERRAIN AU LAC DE TUNIS	4 188 800		4 188 800
TERRAIN SFAX B ABDESSALEM	116 899		116 899
GARAGE RUE MZ BOURGUIBA TUNIS	104 000	25 451	78 549
IMEUBLE SFAX B ABDESSALEM	180 332	28 853	151 478
IMMEUBLE SIEGE	696 300	170 622	525 678
IMMEUBLE SFAX	684 400	167 678	516 722
IMMEUBLE SOUSSE	349 800	85 701	264 099
IMMEUBLE BIZERTE	327 660	80 277	247 383
IMMEUBLE GABES	87 100	21 339	65 761
IMMEUBLE NOUVEAU SIEGE LAC 2	21 309 276	430 921	20 878 355
IMMEUBLE NABEUL	48 300	11 834	36 467
CONSTRUCTION EN COURS RUE MENZEL BOURGUIBA	8 064		8 064
ACTIONS S. T. B	2 050 050	108 461	1 941 589
ACTIONS ASSAD	90 914	30 562	60 352
ACTIONS SOCIETE OFFICEPLAST	650 000		650 000
ACTIONS HANNIBAL LEASE	100 007	13 422	86 585
PLACEMENT DE GARANTIE BEST LEASE	134 287	15 000	119 287
ACTIONS BANQUE DU SUD	1 161 099		1 161 099
ACTIONS S.F.B.T	98 267		98 267
ACTIONS TPR	500 852		500 852
ACTIONS SPDIT	4 549		4 549
ACTIONS BH	32 410	5 177	27 233
ACTIONS BIAT (ATTJARI INTERMEDIATION)	84 380	5 472	78 907
ACTIONS CIMENT DE BIZERTE	1 000 006	743 285	256 721
ACTIONS STAR	184 430	13 069	171 361
ACTIONS TUNIS RE	6 789 014	372 058	6 416 956
ACTIONS CARTHAGE CIMENT	341 739	133 298	208 441
ACTIONS ONE TECH HOLDING	534 395		534 395
ACTIONS SYPHAX AIRLINES	100 000	61 000	39 000
ACTIONS EURO-CYCLES	15 299		15 299
ACTIONS LAND'OR	125 003	43 118	81 885
ACTIONS GIF	19 637		19 637
ACTIONS ATTJARI LEASING	448 275	53 541	394 734
ACTIONS SOTIPAPIER	1 730 525	217 118	1 513 408
ACTIONS MIP	25 156	15 626	9 529
ACTIONS DELICE HOLDING DH AA	914 401	92 203	822 198
ACTIONS BNA	929 118	227 074	702 045
ACTIONS CITY CARS (K.I.A)	102 683		102 683
ACTIONS UADH	1 484 455		1 484 455
ACTIONS MCP SAFE FUND	257 289		257 289
SICAV OBLIG BNA	32 862		32 862
SICAV AXIS TRESORERIE	50 035		50 035
FOND COMMUN DE PLACEMENT INNOVATION (STB FINANCE)	400 000		400 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT SMART ASSET MANAGEMENT	500 854		500 854
FOND COMMUN DE PLACE. MAXULA CROISSANCE PRODUCE	200 007		200 007
FOND COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PROTEGE	497 282		497 282
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F.C.P. VALEUR INSTITUTIONNEL)	5 000		5 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT VALEUR QUIETUDE 2017	220 000		220 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT F.C.P.R MAX-ESPOIR	1 649 100		1 649 100
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F.C.P.R SWING)	1 000 000		1 000 000
SICAV ATTJARI BANK SOS	34 552		34 552
SICAV BIAT TRESOR	160 265		160 265
SICAV TUNISIE VALEUR ENTREPRISE	116 253		116 253
FOND COMMUN PLACEMENT SECURITE BNA	8 000 000		8 000 000
SICAV AMEN BANK TUNIS	47 160		47 160
SICAV BTE	789 419		789 419
SICAV BTE VIE	206 402		206 402
SICAV BTE BIZERTE	240 073		240 073
ACTIONS MAXULA SICAV OBLIGATAIRE	126 664		126 664
ACTION NON COTEE S.T.M.	1 860	1 860	0
ACTION NON COTEE COPHUTOUR	17 430	17 430	0
ACTIONS NON COTES S.T.SUCRE	6 168		6 168
ACTIONS NON COTES STIL	718	718	0
ACTION NON COTEE LOISIR	2 000	2 000	0
ACTION NON COTEE ISKEN	8 000	8 000	0

DESIGNATION	VB AU 31/12/2015	AMORTISSEMENT OU PROVISION	VN AU 31/12/2015
ACTION NON COTEE WARAK	9 000	9 000	0
ACTION NON COTES HOTEL AMILCAR	969 992	969 992	0
ACTION NON COTEE SOTUTOUR	5 000	5 000	0
ACTION NON COTEE IMPRIMERIE U.G.T.T	20 000	20 000	0
ACTIONS NON COTES SODAT	1 950		1 950
ACTIONS NON COTES RTS	10 000		10 000
ACTION NON COTEE S.D.A	7 500	5 550	1 950
ACTION NON COTE STIP	1 600 000		1 600 000
ACTION STE TOSCANI	450 000		450 000
ACTION MCP DEVELOPERS	1 000 000		1 000 000
ACTION UNIMED	4 998 966		4 998 966
EMPRUNT ATTJARI LEASING	2 010 000		2 010 000
EMPRUNT EL WIFAC LEASING	180 000		180 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE STB	1 766 500		1 766 500
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING	1 245 000		1 245 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE HANNIBAL LEASE	1 020 000		1 020 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX 2008	60 000		60 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.T.L	1 200 000		1 200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SERVICOM	120 000		120 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2009	754 075		754 075
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.I.L 2010-1	120 000		120 000
TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA	2 000 000		2 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX INDUSTRIES 2010	120 000		120 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL	400 000		400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR 2010	40 000		40 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UBCI	700 000		700 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2011	80 000		80 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2011/1	40 000		40 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING 2011/1	60 000		60 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UIB	1 171 390		1 171 390
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2012/1	200 000		200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2012/1	200 000		200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE PRIVE TUNISIAN QATARI BANK	1 000 000		1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MODERN LEASING 2012	200 000		200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR	90 000		90 000
EMPRUNT FONDS DE GARANTIE STAR	774 000		774 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTJARI	1 357 125		1 357 125
EMPRUNT OBLIGATAIRE BIAT	1 600 000		1 600 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2009	666 500		666 500
EMPRUNT OBLIGATAIRE BNA 2011 P/C F.G.A	1 000 000		1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BH	1 696 400		1 696 400
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.B TUNIS	1 613 360		1 613 360
EMPRUNT OBLIGATAIRE AMEN BANK SOUSSE	180 000		180 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTE	2 585 000		2 585 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK	242 060		242 060
EMPRUNT NATIONAL 2014	5 796 576		5 796 576
B.T.A. ATTJARI BANK TUNIS	40 394 209		40 394 209
B.T.A. BIAT TUNIS	506 400		506 400
COMPTE A TERME STB LAFAYETTE	7 350 000		7 350 000
COMPTE A TERME STB GABES	3 400 000		3 400 000
BONS DE CAISSE UBCI PASTEUR	670 000		670 000
COMPTE A TERME BANQUE ZITOUNA	400 000		400 000
COMPTE A TERME BNA LES BERGES DU LAC	1 720 000		1 720 000
COMPTE A TERME BH	1 000 000		1 000 000
COMPTE A TERME BH AGENCE LAC 1	3 100 000		3 100 000
COMPTE A TERME AB TUNIS	29 050 000		29 050 000
COMPTE A TERME AB MED V	2 000 000		2 000 000
COMPTE A TERME ET C.D.P AB SOUSSE	4 750 000		4 750 000
COMPTE A TERME ATB TUNIS	2 800 000		2 800 000
COMPTE A TERME STUSID BANK TUNIS	522 000		522 000
COMPTE A TERME B.T.E.	9 650 000		9 650 000
COMPTE A TERME BTE VIE	100 000		100 000
COMPTE A TERME BTE BIZERTE	200 000		200 000
BON DE CAISSE BIAT FORMATION	250 000		250 000
BON DE CAISSE BIAT UFGA	100 000		100 000
COMPTE A TERME AD SFAX	1 000 000		1 000 000
COMPTE A TERME ATB SFAX	2 800 000		2 800 000
COMPTE A TERME UBCI PLACE PASTEUR	1 500 000		1 500 000
COMPTE A TERME ATTJARI BANK VIE	200 000		200 000
C.D.P ATTJARI BANK VIE	1 000 000		1 000 000
C.D.P AMEN BANK TUNIS	1 000 000		1 000 000
CDP BTE TUNIS	500 000		500 000

DESIGNATION	VB AU 31/12/2015	AMORTISSEMENT OU PROVISION	VN AU 31/12/2015
PRETS AU PERSONNEL	3 015 104		3 015 104
DEPOTS AUPRES DES BQS ET ETAB FINAN " CONSIG"	4 008 666		4 008 666
CREANCES POUR ESPECES DEPOSES CHEZ LES CEDANTES	258 997		258 997
PARTICIP CAPITAL DAMAN TUNISIE	259 990		259 990

ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
<i>Inventaire 2013</i>					
Règlements cumulés	48 715 037	35 128 931	13 525 168		
Provisions pour sinistres	27 221 365	52 558 546	69 378 429		
Total charges des sinistres	75 936 402	87 687 477	82 903 597		
Primes acquises	84 655 149	95 653 920	109 867 293		
% sinistres / primes acquises	89,70%	91,67%	75,46%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
<i>Inventaire 2014</i>					
Règlements cumulés	56 152 932	47 249 247	28 263 646	11 833 297	
Provisions pour sinistres	18 766 207	37 523 216	52 033 036	49 446 718	
Total charges des sinistres	74 919 139	84 772 463	80 296 682	61 280 015	
Primes acquises	84 655 149	95 653 920	109 867 293	120 609 595	
% sinistres / primes acquises	88,50%	88,62%	73,09%	50,81%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
<i>Inventaire 2015</i>					
Règlements cumulés	65 163 906	66 695 493	52 303 951	32 448 302	11 649 283
Provisions pour sinistres	12 222 056	22 807 412	38 068 031	49 006 428	32 152 978
Total charges des sinistres	77 385 962	89 502 905	90 371 982	81 454 730	43 802 261
Primes acquises	84 655 149	95 653 920	109 867 293	124 870 028	133 925 022
% sinistres / primes acquises	91,41%	93,57%	82,26%	65,23%	32,71%

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus et Frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers		223 035	223 035	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenu des participations		14 263 774	14 263 774	PRV23
Revenu des autres placements		37 722	37 722	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		50 861	50 861	PRNT2
Total produits des placements	0	14 575 392	14 575 392	
Intérêts		2 642 418	2 642 418	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		0	0	CHNT3
Autres frais		321 041	321 041	CHV91+CHNT11
Total charges des placements	0	2 963 459	2 963 459	

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE

LIBELLES	TEMPORAIRES DECES ET CAPITALISATION	TOTAL
Primes	5 323 633	5 323 633
Charges de prestations	-2 002 907	-2 002 907
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-1 893 341	-1 893 341
Solde de souscription	1 427 386	1 427 386
Frais d'acquisition	-787 481	-787 481
Autres charges de gestion nettes	-1 207 300	-1 207 300
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 994 781	-1 994 781
Produits nets de placements	1 180 134	1 180 134
Solde financier	1 180 134	1 180 134
Primes cédées et/ou retrocédées	-1 066 956	-1 066 956
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	622 608	622 608
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	10 909	10 909
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	272 051	272 051
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	272 980	272 980
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	111 592	111 592
Résultat technique	724 331	724 331
<u>Informations complémentaires</u>		
Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	33 339 667	33 339 667
Provisions techniques brutes à l'ouverture	31 370 506	31 370 506

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE

LIBELLES	INCENDIE	TRANSPORT	RISQ.DIVERS	RISQ.SPX	AUTOMOBILE	GROUPE	TOTAL
	1 517 342	1 590 009	1 745 233	258 729	116 619 492	6 870 583	128 601 388
Primes émises	1 630 842	1 387 849	1 743 726	313 107	120 471 569	6 870 583	132 837 676
Variation des primes non acquises	-113 500	2 160	1 507	-254 378	-3 852 077	0	-4 136 288
Charges de prestations	158 515	-271 540	380 126	76 977	73 975 435	5 237 138	70 556 651
Prestations et frais payés	229 584	55 691	760 050	4 658	74 923 594	5 237 220	81 210 797
Charges des provisions pour prestation et diverses	-71 069	-327 231	-379 924	72 319	-948 159	-82	-1 654 146
Solde de souscription	1 368 827	1 861 549	1 365 107	181 752	42 644 057	1 633 445	49 944 737
Frais d'acquisition	265 981	193 878	319 128	70 327	13 599 815	31 538	14 480 667
Autres charges de gestion nettes	373 165	360 022	395 116	116 026	27 347 693	1 558 514	30 151 136
Charges d'acquisition et de gestion nettes	639 146	554 900	714 244	186 353	40 947 508	1 590 052	44 631 803
Produits nets de placements	40 747	50 793	78 361	9 185	8 675 018	67 288	8 921 392
Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Solde financier	40 747	50 793	78 361	9 185	8 675 018	67 288	8 921 392
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les primes acquises	-1 232 820	-933 942	-469 001	-306 208	-883 576	0	-3 825 547
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les prestations payées	118 648	20 431	580 150	6 614	604 119	0	1 329 962
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-17 940	-293 055	-474 623	600	-570 204	0	-1 355 212
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans la participation aux résultats	0	25 138	1 108	0	0	0	26 246
Commissions reçues des réassureurs et/ou des récessionnaires	375 732	106 892	81 484	46 261	0	0	610 369
Solde de réassurance et/ou de récession	-756 360	-1 074 536	-280 882	-252 733	-849 661	0	-3 214 172
Résultat technique	4 068	283 396	448 342	-248 149	9 521 906	110 651	10 120 155
Informations complémentaires:							
Provisions pour primes non acquises clôture	-828 514	-200 899	-846 298	-846 736	-41 238 275	0	-44 009 532
Provisions pour primes non acquises ouverture	695 014	202 849	347 805	92 378	38 435 198	0	39 773 244
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	800 279	990 446	1 590 461	244 861	196 629 657	1 528 800	201 874 504
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-961 348	-1 317 677	-1 970 385	-172 542	-197 577 816	-1 528 882	-203 528 650
Autres provisions techniques clôture							
Autres provisions techniques ouverture							

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2015

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes	PRV 1 1°colonne	5 323 633
Charges de prestations	CHV1 1°colonne	-1 788 756
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1°colonne	-2 107 492
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1°colonne	0
Solde de souscription		1 427 386
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-787 481
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-1 207 300
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-1 994 781
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	1 180 134
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1°colonne	0
Solde financier	0	1 180 134
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2°colonne	-1 066 956
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2°colonne	415 653
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2°colonne	217 864
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2°colonne	272 051
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2°colonne	272 980
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		111 592
Résultat technique		724 331
Informations complémentaires		
Montants des rachats Vie		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		33 339 667
Provisions techniques brutes à l'ouverture		31 370 506
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2014

LIBELLES	Rattachement	TOTAL
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11 1 ^o colonne	132 837 677
Variation des primes non acquises	PRNV12 1 ^o colonne	-4 236 288
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11 1 ^o colonne	-81 094 668
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1 ^o colonne	1 654 146
Solde de souscription		49 160 868
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-14 480 667
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-30 151 138
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-44 631 804
Produits nets de placements	PRNT3	8 921 393
Participation aux résultats	CHNV3 1 ^o colonne	-116 127
Solde financier	0	8 805 265
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2 ^o colonne	-3 825 547
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2 ^o colonne	1 329 962
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2 ^o colonne	-1 355 222
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2 ^o colonne	26 246
Commissions reçues des réassureurs et/ou des récessionnaires	CHNV44	610 388
Solde de réassurance et/ou de récession	0	-3 214 173
Résultat technique	0	10 120 155
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture		-44 009 532
Provisions pour primes non acquises ouverture		39 773 245
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		201 874 504
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		203 528 650
Autres provisions techniques clôture		0
Autres provisions techniques ouverture		0
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

Tunis, le 10 Mai 2016

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE « ASSURANCES
MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI
ASSURANCES – S.A »**

OBJET : Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2015

Messieurs,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de **ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES »** arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 356.236.547 DT et un résultat bénéficiaire net de 12.047.430 DT, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Mutuelle. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

5- Les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2015 ont été établis et présentés selon les méthodes et principes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes relatives au secteur d'assurances et de réassurances.

Opinion sur les états financiers

6- A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société **ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI »** ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

7- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les rapprochements entre les données comptables et celles extracomptables des créances sur les agences et succursales ont dégagé des écarts qui sont provisionnés et qui font actuellement l'objet de travaux d'analyse et de justification par la société (note AC612).

Vérifications spécifiques

8- Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité des informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport avec les états financiers.

9- Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables font l'objet d'un rapport distinct « lettre de direction ».

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

10- Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur..

■ **Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE**
Emna Rachikou

■ **Cabinet UNION AUDIT TUNISIE**
Tijani Chaabane

Tunis, le 10 Mai 2016

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE « ASSURANCES
MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI
ASSURANCES – S.A »**

OBJET : Rapport spécial - Exercice 2015

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2015

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2015 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2015

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 :

- AMI est locataire d'un immeuble à usage de bureau sis à Tunis, 16 avenue de Carthage, dont les 2^{ème} et 3^{ème} étages sont occupés par l'UGTT. Le loyer trimestriel de cet immeuble s'élève à 8 180 DT (HT). L'UGTT est membre du conseil d'administration de l'AMI.
- AMI loue auprès de l'UGTT un dépôt réservé comme espace de conservation des archives, sis à Tunis, rue «Ali Dargouth» contre un loyer mensuel de 300 DT.
- Mise à disposition de l'UGTT d'un appartement à usage de bureau sis, à Tunis, 25 avenue de Paris, qui est pris en location par AMI contre un loyer mensuel de 375 DT (HT).
- AMI est locataire auprès de l'UGTT d'un immeuble sis à FAHS, avenue Habib Bourguiba. Le loyer mensuel de cet immeuble est de 300 DT (HT).

- La société « AMI » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle AMI est membre de son conseil d'administration, et ce pour une durée initiale allant du 16 Février 2012 jusqu'au 31 Décembre 2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
 - ✓ 2,5 % du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
 - ✓ 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par AMI au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2015, le total des commissions perçues par GMP en rémunération de sa gestion s'est élevé à 213 083 DT en TTC.

- Avance en compte courant accordée par l'AMI à la société GMP en date du 22 octobre 2013. Cette avance d'un montant de 80 000 DT est remboursable intégralement à l'expiration d'une période de deux ans et moyennant une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM. Cette convention a été renouvelée le 22 octobre 2015 pour une période de 2 ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts aux taux du marché monétaire majoré de 2 points, soit 6,75%.
- En vertu d'une convention de compte courant conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifié par un avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%. Cette convention a été renouvelée le 01 avril 2014 pour une période de 2 ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts aux taux du marché monétaire TMM, soit 4,72%.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Le Président du conseil d'administration a été chargé par le conseil d'administration d'une mission exceptionnelle portant notamment sur l'étude d'une potentielle de restructuration des activités de la société, l'identification des axes de son développement et la promotion de son image auprès des investisseurs et des tiers. En contre partie de cette mission, le conseil d'administration a décidé il lui attribuer, conformément à l'article 205 du Code des sociétés commerciales, une rémunération exceptionnelle d'un montant brut de 125 000 DT.
2. A l'occasion des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales, la société prend à sa charge les frais de transport et de séjour du Président du conseil d'administration. Les frais relatifs à l'année 2015 s'élèvent à 14 044 DT.
3. La rémunération du Directeur Général a été fixée puis amendée par différents conseils d'administration. Au titre de l'année 2015, cette rémunération se présente comme suit :
 - Un salaire brut annuel de 158 600 DT (y compris le salaire antérieurement servi par le CGA et ensuite remboursé par l'AMI)
 - Une voiture de fonction,
 - des bons de carburant pour un montant brut mensuel de 334 DT pour les mois allant jusqu'au mois de novembre 2015 et pour 668 DT en brut au titre du mois de Décembre 2015.
 - la prise en charge des frais de Téléphone, à concurrence de 100 D par mois.
4. Le montant des jetons de présence de l'exercice 2015 alloués aux membres du conseil d'administration est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/07/2015 à un montant brut de 7 000 DT. Le montant des jetons de présence servis au cours de l'année 2015 aux membres du conseil d'administration s'élève à 43 200 DT.
5. Le montant des jetons de présence de l'exercice 2015 alloués aux administrateurs, membres des comités permanents issus du Conseil d'administration, est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/07/2015 à un montant brut de 7 000 DT. Le montant total servi au cours de l'année 2015 s'élève à 86 400 DT. Ce montant se détaille par comité comme suit :
 - ✓ Comité stratégique : 21 600 DT ;
 - ✓ Comité permanent d'audit : 21 600 DT ;

- ✓ Comité permanent de placements : 21 600 DT ;
- ✓ Comité des risques : 21 600 DT ;

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

■ **Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE**

Emna Rachikou

■ **Cabinet UNION AUDIT TUNISIE**

Tijani Chaabane

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats – BTE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

**Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2015
(Unité : en milliers de dinars)**

	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	1	17 263	30 493
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	103 494	127 167
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	3	662 095	528 380
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	34 583	49 789
PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	94 528	63 813
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE		-	2 022
VALEURS IMMOBILISEES	6	15 180	17 955
AUTRES ACTIFS	7	16 394	28 578
TOTAL ACTIF		943 537	848 197
CAPITAL	8	90 000	90 000
RÉSERVES	9	56 956	49 802
ACTIONS PROPRES		-840	-840
RÉSULTATS REPORTES	10	-9 956	959
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11	1 929	- 10 280
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		138 089	129 641
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	12	46 069	37 692
CAPITAUX PROPRES		184 158	167 333
DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	13	83 142	47 410
DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	14	554 236	470 912
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	15	102 513	136 196
AUTRES PASSIFS	16	19 488	26 346
TOTAL PASSIF		759 379	680 864
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		943 537	848 197

État des engagements hors Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2015
(unité: en milliers de dinars)

	31/12/2015	31/12/2014
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	55 346	50 642
Crédits documentaires	32 768	34 114
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS	88 114	84 756
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	110 510	24 338
Engagements sur titres	24 000	7 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	134 510	31 338
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement reçus	9 000	14 000
Garanties reçues	554 732	14 000
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	563 732	370 550

État de résultat consolidé
Exercice Clos le 31 décembre 2015
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES		60 198	53 193
INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	17	39 795	37 443
COMMISSIONS (en produits)	18	11 650	9 935
GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES	19	7 877	5 045
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	876	770
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES		28 462	22 032
INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	21	27 748	21 590
COMMISSIONS ENCOURUES	22	687	442
PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES		27	-
PRODUIT NET BANCAIRE		31 736	31 161
DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF		-1 082	-16 496
DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST		- 895	2 894
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	23	40	247
FRAIS DE PERSONNEL	24	-15 706	- 13 568
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	25	-7 718	- 8 924
DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	26	-1 673	- 3 196
TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION		4 702	- 7 882
SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES		-140	-57
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	27	-204	-194
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		4 358	-8 133
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		-	-
PART DES MINORITAIRES		2 429	2 147
RÉSULTAT NET		1 929	- 10 280

État de flux de trésorerie consolidé

Exercice clos le 31/12/2015

(Unité en milliers de Dinars)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Exercice 2015	Exercice 2014
Produits d'exploitation bancaires encaissés	60 058	53 523
Charges d'exploitation bancaires décaissées	-30 149	-24 605
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	-7 449	-78 204
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	97 731	12 336
Sommes versées aux Personnel et C. Divers	-25 732	-24 730
Autres flux d'exploitation	-117 881	-4 492
Impôts sur les sociétés	-341	-331
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	-23 763	-66 503
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 180	1 203
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-25 423	-19 375
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-2 679	-2 660
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-26 922	-20 832
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions	3 374	47
Augmentation/diminution ressources spéciales	-762	- 6 316
Remboursement d'emprunts sur le marché public	-28 337	-10 250
Placements	-398	1 442
Dividendes versés / Encaissés	- 52	-1 684
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement	-26 175	-16 761
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	-76 860	-104 096
Liquidités et équivalents en début de période	83 504	188 624
Liquidités et équivalents en fin de période	6 644	84 528

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2015.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%

BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	99,93%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	12.79%	Filiale	Intégration globale	12,79%

Le périmètre de consolidation a été marqué en 2015 par :

- La sortie de la société nouvelle des villages de vacances « S.N.V.V » détenue par la Banque à hauteur de 87,43%. Un acte de cession a été conclu entre la banque et l'acquéreur « société Mejda Tunisiana » en date du 21 Septembre 2015 pour un montant de 18 215 KDT réparti entre participation pour 8 600 KDT et dettes bancaires pour 9 615 KDT.
La décision définitive de cette cession est accordée par le conseil du marché financier en date de 11 avril 2016 à la société « Mejda Tunisiana » pour l'acquisition de la totalité des titres constituant le capital de la société SNVV et ce suite à la décision rendue par le comité supérieur d'investissement réuni le 15.03.2016.
- La sortie de la société Djerba Aghir détenue par la Banque à hauteur de 43,67% qui était présentée par mise en équivalence. En effet, les derniers états financiers arrêtés par son conseil et approuvés par son assemblé général remontes à fin 2010

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial ;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

• Les titres de participation

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

• Les titres mis en équivalence

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

En date du 22 juillet 2015, la BCT a publié la circulaire N°2015-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2015-12.

✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.

✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2015, 16 entreprises opérant dans le secteur touristique ont fait une demande auprès de la société mère « B.T.E » afin de bénéficier des avantages de la circulaire n°2015-12.

Néanmoins, la Banque a procédé à la classification desdites relations conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la T.E.P.

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5%
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- Agencements aménagements et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la T E P,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1: CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 17 263 KDT contre 30 493 KDT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	17 263	30 493
Total	17 263	30 493

NOTE 2: CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 103 494 KDT contre 127 167 KDT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	92 325	116 274
RR	458	563
SICAV	10 711	10 256
Total	103 494	127 167

NOTE 3: CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2015, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 662 095 KDT contre 528 380 KDT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	661 690	526 934
SNVV	-	702
SICAR BTE	405	744
Total	662 095	528 380

NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 34 583 KDT fin 2015 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
T E P	76	67
RR	28	94
SICAR BTE	3 693	3 307
SICAV	30 786	45 534
SNVV	-	787
Total	34 583	49 789

NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille titres d'investissement présente un solde net de 94 528 KDT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	83 048	53 063
T E P	324	207
RR	46	0
SICAR BTE	11 110	10 543
Total	94 528	63 813

NOTE 6: VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2015 un solde net de 15 180 KDT et se détaillent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	14 815	15 139
T E P	195	213
RR	170	190
SNVV	-	2 413
Total	15 180	17 955

NOTE 7: AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 16 394 KDT contre 28 578 KDT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	14 897	27 577
T E P	225	36
RR	578	22
SICAR BTE	694	519
SNVV	-	424
Total	16 394	28 578

NOTE 8: CAPITAL

Au 31/12/2015, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 9: RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	59 730	62 859
T E P	-846	-1 352
RR	-11 053	-10 352
SICAR BTE	2 719	1 019
SICAV	6 406	7 491
SNVV	-	- 9 863
Total	56 956	49 802

NOTE 10: RÉSULTATS REPORTES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	-9 956	959
Total	- 9 956	959

NOTE 11: RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les résultats du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	2 607	- 10 546
T E P	-1 177	-85
RR	-650	-607
SICAR BTE	792	658
SICAV	357	433
SNVV	-	-133
Total	1 929	- 10 280

NOTE 12: CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
RR	-31	-29
SICAV	46 098	39 157
SICAR BTE	2	1
SNVV	-	- 1 437
Total	46 069	37 692

NOTE 13 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	83 142	47 410
Total	83 142	47 410

NOTE 14: DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2014 et 2015 se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	554 236	470 912
Total	554 236	470 912

NOTE 15 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2014 et 2015 se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	102 513	129 247
SNVV	-	6 949
Total	102 513	136 196

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS

Les autres passifs du groupe se détaillent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	5 164	4 281
T E P	5 006	4 951
RR	1 833	995
SICAV	7 485	9 088
SNVV	-	7 031
Total	19 488	26 346

NOTE 17: INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	39 792	36 650
TEP	3	793
Total	39 795	37 443

NOTE 18: COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	10 570	8 680
RR	979	900
SICAR BTE	91	355
TEP	10	-
Total	11 650	9 935

NOTE 19: GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT

Ce poste se détaille comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	4 565	1 823
T E P	45	267
RR	55	135
SICAR BTE	399	-
SICAV	2 813	2 820
Total	7 877	5 045

NOTE 20: REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	542	169
T E P	54	48
SICAR BTE	143	531
RR	137	-
SNVV		22
Total	876	770

NOTE 21: INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	27 675	20 791
RR	6	25
SICAR BTE	67	30
SNVV	-	744
Total	27 748	21 590

NOTE 22: COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions du groupe BTE se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	686	441
T E P	1	1
Total	687	442

NOTE 23: AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	24	231
SICAR BTE	16	15
TEP	-	1
Total	40	247

NOTE 24 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	-14 950	-12 830
T E P	-193	-145
RR	-542	-571
SICAR BTE	-	-1
SICAV	-21	-21
Total	-15 706	-13 568

NOTE 25 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	- 6 757	- 6 860
T E P	-154	-202
RR	-259	-827
SICAR BTE	-207	-138
SICAV	-341	-109
SNVV	-	-788
Total	- 7 718	- 8 924

NOTE 26: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	-1 614	-1 652
T E P	-17	- 1 099
RR	-42	-160
SNVV	-	-279
SICAV	-	-6
Total	-1 673	-3 196

NOTE 27 : IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés du groupe se présente comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	- 123	-103
RR	-13	-1

TEP	-1	-
SICAR BTE	-67	-88
SNVV		-2
Total	-204	-194

NOTE 28 : Vérification de la situation fiscale de la Banque

La Banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

Impôts	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Retenues à la source	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes de formation professionnelle	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
FOPROLOS	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxe sur chiffre d'affaires	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Contributions à la caisse de compensation	Allant du 01/01/2013 au 31/12/2013
Droit d'enregistrement	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013

La Banque a reçu, le 12 octobre 2015, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 8.327.023 DT dont un principal de 5.547.954 DT et des pénalités de retard de 2.779.068 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la Banque rejetant certains chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points et a provisionné, au 31 décembre 2015 un complément d'impôts à payer à ce titre pour un montant de 3.880.000 DT.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires de La Banque de Tunisie et des Emirats BTE

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 27 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 943.537 mD et un résultat consolidé de 1.929 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 28 aux états financiers qui décrit le fait que la société mère « B.T.E » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

En date du 12 octobre 2015, une notification de redressement a été communiquée à la banque, réclamant ainsi un complément d'impôts et taxes de 8 327 KDT dont 2 779 KDT de pénalités de retards.

A la date du 25 novembre 2015, la BTE a formulé son opposition aux principaux chefs de redressements, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

En couverture dudit risque, la banque a estimé et constitué une provision de 3 880 KDT.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérfications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans notre rapport sur le contrôle interne.

Tunis, le 18 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF